

ÉTUDE DE FAISABILITÉ PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PÉPINIÈRE DE CHEVRETTES AU QUÉBEC

RAPPORT FINAL

remis à

Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec
Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Valacta, Centre d'expertise en production laitière

Novembre 2010

Cette étude a été réalisée avec l'appui financier du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignés.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES.....	V
1. INTRODUCTION.....	1
2. PORTRAIT DE L'INDUSTRIE CAPRINE : UN SECTEUR EN CROISSANCE	2
3. LES BESOINS JUSTIFIANT LA MISE SUR PIED D'UNE PEPINIERE DE CHEVRETTES : RESULTATS D'UNE ENQUETE AUPRES DES PRODUCTEURS	8
4. LES OBJECTIFS D'UNE PEPINIERE DE CHEVRETTES	15
4.1. Motivations à l'origine du projet	15
4.2. Volume d'affaires potentiel	15
4.3. Les fournisseurs potentiels	16
4.4. Résultats attendus	18
4.5. Service optionnel	18
5. SCÉNARIOS D'IMPLANTATION D'UNE PÉPINIÈRE DE CHEVRETTES	19
5.1. Fonctionnement type d'une pépinière de chevrettes : l'expérience française	19
5.2. Structure organisationnelle	21
5.3. Localisation du site d'élevage (pépinière)	23
6. ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES	24
6.1. Données de base et hypothèses de travail	24
6.2. Investissements prévus.....	27
6.3. Fonds de roulement.....	27
6.4. Sources de financement	28
6.5. Coûts d'exploitation.....	29
6.6. Seuil de rentabilité.....	32
7. SOLUTION ALTERNATIVE	33
8. RECOMMANDATIONS.....	34
9. CONCLUSION : LES RISQUES ET LES ENJEUX.....	36
9.1. Identification des difficultés et des moyens de les prévenir	36
9.2. Identification des enjeux (ce qu'on risque de perdre à ne rien faire)	36
ANNEXE 1 AUTRES DONNEES ET RESULTATS ISSUS DE L'ENQUETE POSTALE AUPRES DES ENTREPRISES CAPRINES.....	37
ANNEXE 2 LISTE DES GROUPES ET PERSONNES CONSULTEES.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution du chiffre d'affaires des ventes liées aux produits de la chèvre au cours des 3 dernières années et au cours des 3 prochaines années	4
Tableau 2	Raisons expliquant la croissance des ventes liées au lait de chèvre au cours des trois dernières années	4
Tableau 3	Nombre d'entreprises laitières de 10 chèvres et plus et nombre de chèvres par région administrative en 2007.....	5
Tableau 4	Estimation des besoins en chevrettes.....	9
Tableau 5	Nombre et % des répondants intéressés ou non à acheter des chevrettes d'une pépinière de chevrettes.....	13
Tableau 6	Croissance estimée du troupeau caprin québécois	15
Tableau 7	Autres critères utilisés pour estimer le marché potentiel d'une pépinière de chevrettes	16
Tableau 8	Volume d'affaires potentiel d'une pépinière de chevrettes selon divers scénarios.....	16
Tableau 9	Résultats de l'enquête auprès des fournisseurs potentiels de chevrettes à une pépinière.....	17
Tableau 10	Besoins en alimentation des chevrettes	25
Tableau 11	Estimation de l'espace total occupé par les chevrettes selon la répartition mensuelle des entrées.....	25
Tableau 12	Production quotidienne de fumier basée sur une consommation de 2 kg m.s. par jour.....	26
Tableau 13	Liste des investissements prévus pour la pépinière	27
Tableau 14	Budget d'exploitation de la pépinière.....	29
Tableau 15	Exemples de prix achat et prix de vente en vigueur dans une pépinière de chevrettes de France (CAD – taux de change de 1,50 \$).....	30
Tableau 16	Estimation du temps relié aux opérations d'élevage.....	31
Tableau 17	Variation des charges totales d'exploitation en fonction des coûts de main-d'œuvre et des coûts des installations.....	31
Tableau 18	Calcul du prix de revient des chevrettes à la vente	32
Tableau 19	Prix moyen des chevrettes à la vente en fonction du prix des chevrettes à l'achat et du coût de production	32
Tableau 20	Nombre de producteurs sollicités, de répondants et de questionnaires valides de l'enquête auprès des producteurs.....	37
Tableau 21	Composition du troupeau des répondants.....	38
Tableau 22	Coût d'élevage et prix des chevrettes.....	39
Tableau 23	Vente d'animaux reproducteurs (nombre moyen par répondant ayant vendu des animaux)	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Évolution du volume de lait de chèvre produit et transformé au Québec	2
Figure 2	Provenances des ventes de fromages de chèvre au Québec.....	3
Figure 3	Évolution du cheptel caprin et du nombre d'exploitations laitières déclarant plus de 40 chèvres et producteurs transformateurs déclarant plus de 30 chèvres au Québec.....	5
Figure 4	Nombre d'entreprises laitières de 10 chèvres et plus par région administrative en 2007	6
Figure 5	Répartition du nombre de chèvres laitières par site d'exploitation et par MRC.....	6
Figure 6	Répartition estimée des entreprises caprines par strate de production de lait pour chacune des années de 2005 à 2008.....	7
Figure 7	Répartition des répondants selon l'année d'établissement	8
Figure 8	Évolution du nombre de chèvres adultes dans les troupeaux.....	9
Figure 9	Problèmes concernant l'approvisionnement en chevrettes.....	10
Figure 10	Répartition des premières mise bas selon l'âge	10
Figure 11	Taux de mortalité des chevrettes	11
Figure 12	Intérêt à faire élever ses chevrettes à forfait	11
Figure 13	Raisons invoquées pour ne pas faire élever ses chevrettes à forfait.....	12
Figure 14	Raisons motivant l'intérêt à faire élever ses chevrettes à forfait.....	12
Figure 15	Degré d'importance des critères de choix d'un site d'élevage de chevrettes à forfait.....	13
Figure 16	Moment ou stade préféré pour l'achat d'une chevrete de remplacement.....	14
Figure 17	Répartition mensuelle des mises bas en production caprine.....	24
Figure 18	Répartition régionale des répondants et de la population.....	37
Figure 19	Répartition des répondants selon la taille du troupeau	38
Figure 20	Provenance des chevrettes nécessaires au remplacement et à la croissance du troupeau	38
Figure 21	Temps consacré à l'élevage des chevrettes.....	39
Figure 22	Répartition des entreprises selon le % de 1re mise bas à moins de 15 mois	39
Figure 23	Degré de satisfaction en rapport avec l'élevage des chevrettes	40
Figure 24	Degré d'importance des critères de choix lors de l'achat d'une chevrete de remplacement	41

1. INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une étude commandée par la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec, en partenariat avec le MAPAQ et Valacta, afin de déterminer la faisabilité technique et la rentabilité économique de l'établissement d'une pépinière de chevrettes au Québec ou d'une formule apparentée.

La production de lait de chèvre est en augmentation au Québec depuis une quinzaine d'années. Pourtant, les producteurs n'arrivent qu'à combler qu'une partie des besoins des transformateurs et ceux-ci doivent combler la différence en s'approvisionnant en Ontario qui compte un cheptel caprin plus important que le Québec.

Depuis quelques années, le Québec travaille à augmenter sa production de lait de chèvre en augmentant le nombre et la taille des fermes. Cette expansion du troupeau caprin crée une forte pression sur l'approvisionnement en chèvres laitières et il semble difficile pour les nouveaux producteurs et ceux en expansion de se procurer des animaux de bonne qualité. De plus, ils doivent s'approvisionner dans plusieurs élevages, ce qui favorise la propagation des maladies, en particulier l'arthrite encéphalite caprine (AEC).

Une pépinière de chevrettes est un lieu spécialisé dans l'élevage de chevrettes, respectant un certain nombre de critères techniques permettant d'optimiser la croissance tout en réfrénant le développement des maladies. Ce concept vise à assurer aux entreprises en démarrage et à celles déjà établies un approvisionnement en chevrettes de qualité. Une pépinière est aussi un moyen d'assainir les élevages en limitant la propagation des maladies, notamment l'arthrite encéphalite

L'avantage économique à utiliser des chevrettes en bonne santé et avec un potentiel génétique élevé pour démarrer un nouvel élevage ou pour améliorer la production de lait et sa teneur en composants a été démontré à plusieurs reprises. L'établissement d'une pépinière de chevrettes ou une formule apparentée permettant l'élevage maîtrisé des chevrettes destinées à approvisionner les éleveurs laitiers a donc été proposé comme une option stratégique intéressante pour le développement de l'industrie caprine québécoise.

Ce rapport présente d'abord un portrait statistique sommaire illustrant l'évolution du secteur. Ce portrait est suivi d'une analyse des besoins s'appuyant sur les résultats d'un sondage auprès des producteurs caprins (50 répondants) et d'une enquête auprès de certains transformateurs. Les motivations des producteurs sont traduites en objectifs précis.

Plusieurs scénarios d'implantation touchant le fonctionnement, la structure organisationnelle et la localisation, de même qu'une analyse coûts-bénéfices sont présentés aux chapitres 5 et 6. Deux groupes de discussion réunissant producteurs et intervenants de l'industrie ont permis de valider le diagnostic, les objectifs et les scénarios d'implantation, et de formuler plusieurs recommandations.

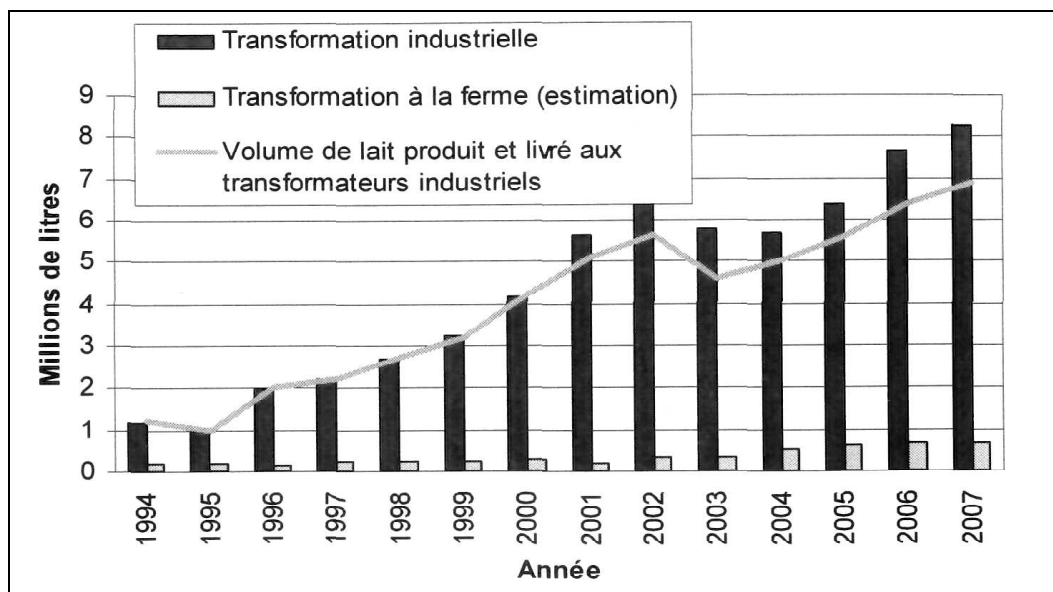
En conclusion, nous avons tenté de déterminer et d'analyser les principaux risques et enjeux soulevés par ce projet.

En complément de ce rapport, une analyse détaillée du scénario retenu est présentée dans un document distinct sous la forme d'un plan d'affaires sommaire.

2. PORTRAIT DE L'INDUSTRIE CAPRINE : UN SECTEUR EN CROISSANCE

La production de lait de chèvre est en croissance depuis 15 ans au Québec. Le volume de lait produit est passé de 1 million de litres en 1994 à près de 7 millions de litres en 2007¹ (Figure 1).

Figure 1
Évolution du volume de lait de chèvre produit et transformé au Québec



Sources : Institut de la statistique du Québec, Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, Régie des marchés agricoles et alimentaires, et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Compilations spéciales)

La consommation de produits caprins est également en augmentation, favorisée par l'immigration et l'engouement des Québécois pour la cuisine étrangère, la cuisine raffinée et la cuisine santé². C'est surtout dans la production de fromages que le lait de chèvre trouve sa principale utilisation, avec plus de 90 % du volume total de lait produit. Les ventes de fromages de chèvre dans les grandes chaînes d'alimentation au Canada ont connu une croissance de 58 % de 2003 à 2005, pour atteindre 500 000 kg, soit 16 g par personne. Au Québec, la croissance des ventes a été de 46 % et la consommation de fromages de chèvre était de l'ordre de 170 000 kg (22 g par personne)³.

Six principales usines transforment 90 % du lait de chèvre produit au Québec⁴. Ce sont :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ○ Saputo | St-Raymond de Portneuf |
| ○ Damafro inc. | St-Damase (Montérégie Est) |
| ○ Liberté | St-Hyacinthe (Montérégie Est) |
| ○ Fromagerie Madame Chèvre Ltée | Princeville (Centre du Québec) |
| ○ La Fromagerie Bergeron | Saint-Antoine-de-Tilly (Chaudière-Appalaches) |
| ○ Agropur, | Granby (Montérégie) |

¹ Dumoulin, Pierre, L'élevage de la chèvre, Centre des références en agriculture et agroalimentaire du Québec, 2009

² Idem

³ Idem

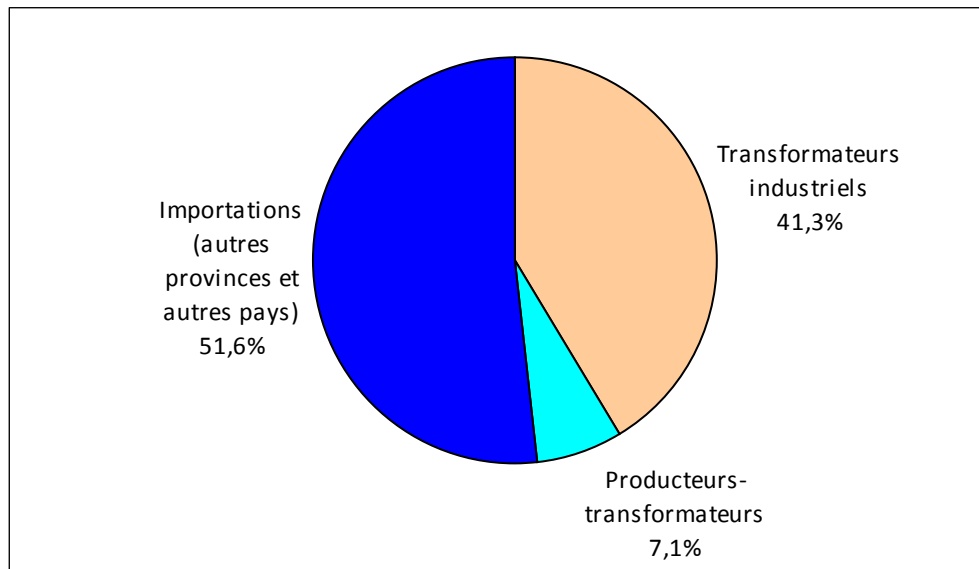
⁴ Zins Beuchesne et associés, Analyse de la situation et diagnostic préliminaire du secteur caprin au Québec, Rapport d'étape, juin 2009

Treize petits transformateurs achètent aussi du lait et une vingtaine de fromageries artisanales transforment également le lait de chèvre de leur propre troupeau ou d'un troupeau voisin⁵.

Le lait transformé au Québec est issu majoritairement du cheptel québécois. Cependant, des achats et des ventes de lait se font avec l'Ontario. En 2007, le volume net importé de l'Ontario (importation moins exportation vers cette province) par les transformateurs québécois se chiffrait à 0,42 million de litres⁶, ce qui représente près de 6 % des besoins des transformateurs industriels. Selon la figure 1, sur les quelque 8,2 millions de litres de lait transformé industriellement au Québec en 2007, environ 1,2 million de litres, soit 15 % du total, n'auraient pas été produits au Québec. Des transformateurs québécois comblent leurs besoins également en faisant transformer du lait ontarien dans des usines en Ontario⁷.

En 2006, les importations de fromages de chèvre provenant des autres provinces et des autres pays représentaient 51,6 % de la valeur des ventes au Québec⁸ (Figure 2).

Figure 2
Provenances des ventes de fromages de chèvre au Québec



Source : Portrait des marchés des produits de la chèvre au Québec (ALCQ, 2008)

Une étude réalisée en 2007 révèle que les trois quarts des transformateurs interrogés ont vu leurs chiffres d'affaires liés à la vente de lait de chèvre augmenter au cours des trois dernières années et ils prévoient qu'il continuera de s'accroître au cours de trois prochaines années (tableau 1).

⁵ Zins Beauséne et associés, Analyse de la situation et diagnostic préliminaire du secteur caprin au Québec, Rapport d'étape, juin 2009

⁶ Dumoulin, Pierre, L'élevage de la chèvre, Centre des références en agriculture et agroalimentaire du Québec, 2009

⁷ Enquête auprès des transformateurs

⁸ Dumoulin, Pierre, L'élevage de la chèvre, Centre des références en agriculture et agroalimentaire du Québec, 2009

Tableau 1
Évolution du chiffre d'affaires des ventes liées aux produits de la chèvre au cours des 3 dernières années et au cours des 3 prochaines années

	Derniers 3 ans	Prochains 3 ans
Augmentation	72,4 %	75,9 %
Diminution	0 %	0 %
Stabilité	22,4 %	12,1 %
NSP/NRP	5,2 %	12,1 %

Source : Zins Beauchesne et associés, Portrait des marchés des produits de la chèvre au Québec, juillet 2007.

Les principales raisons de la croissance des ventes sont l'augmentation de la demande, et le développement de nouveaux marchés (tableau 2).

Tableau 2
Raisons expliquant la croissance des ventes liées au lait de chèvre au cours des trois dernières années

Raisons	% du nombre de mentions
Augmentation de la demande	66,7 %
Nouveaux clients	47,6 %
Développement des nouveaux marchés	23,8 %
Diversification des opérations	14,3 %
Augmentation du prix de vente	11,9 %
Autres	40,5 %

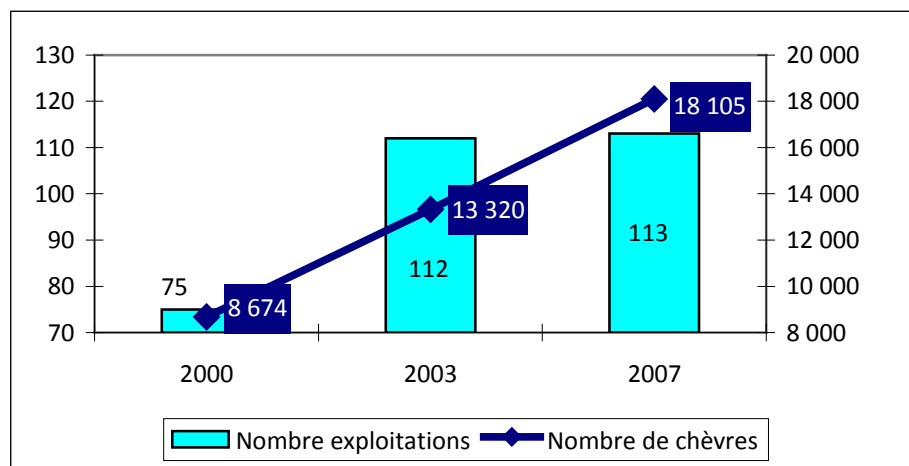
Source : Zins Beauchesne et associés, Portrait des marchés des produits de la chèvre au Québec, juillet 2007.

Une enquête téléphonique auprès de quatre des principaux transformateurs québécois confirme la forte croissance des besoins en lait de chèvre, bien que la hausse soit variable selon les entreprises. Ces entreprises disent cependant qu'elles n'ont pas eu de difficulté à trouver le lait dont elles avaient besoin, sauf peut-être à certaines périodes de l'année. Trois des quatre entreprises interviewées prévoient une augmentation de leurs besoins de l'ordre de 10 à 15 % au cours des cinq prochaines années. Leurs besoins pourront être comblés par du lait provenant du Québec ou de l'Ontario (dépendant des prix et des volumes disponibles). De l'avis de certains, le lait du Québec est de meilleure qualité qu'en Ontario.

À l'échelle mondiale, la production de lait de chèvre oscille depuis 2003 autour de 14 millions de tonnes, soit une hausse de l'ordre de 20 % par rapport à ce qu'elle était à la fin des années 1990. La population mondiale de chèvres a cru de 12 % entre 2002 et 2007.

La figure 3 montre qu'au Québec, le nombre de chèvres a fortement progressé entre 2000 et 2007, passant de 8 674 à plus de 18 000 (progression de 109 %). Cependant, le nombre d'exploitations comptant plus de 40 chèvres (30 chèvres dans le cas des producteurs transformateurs) s'est stabilisé à un peu plus de 110 entre 2003 et 2007.

Figure 3
Évolution du cheptel caprin et du nombre d'exploitations laitières déclarant plus de 40 chèvres et producteurs transformateurs déclarant plus de 30 chèvres au Québec



Source : Compilation de l'Institut de la statistique du Québec à partir de données du MAPAQ, 2000, 2003 et 2007

Le tableau 3 présente la répartition géographique des entreprises laitières de 10 chèvres et plus, et du nombre de chèvres laitières par région administrative en 2007. On remarque que la production est surtout concentrée dans la région Centre-du-Québec (plus de 7 000 chèvres) et dans les régions voisines de Montérégie-Est et de Chaudière-Appalaches.

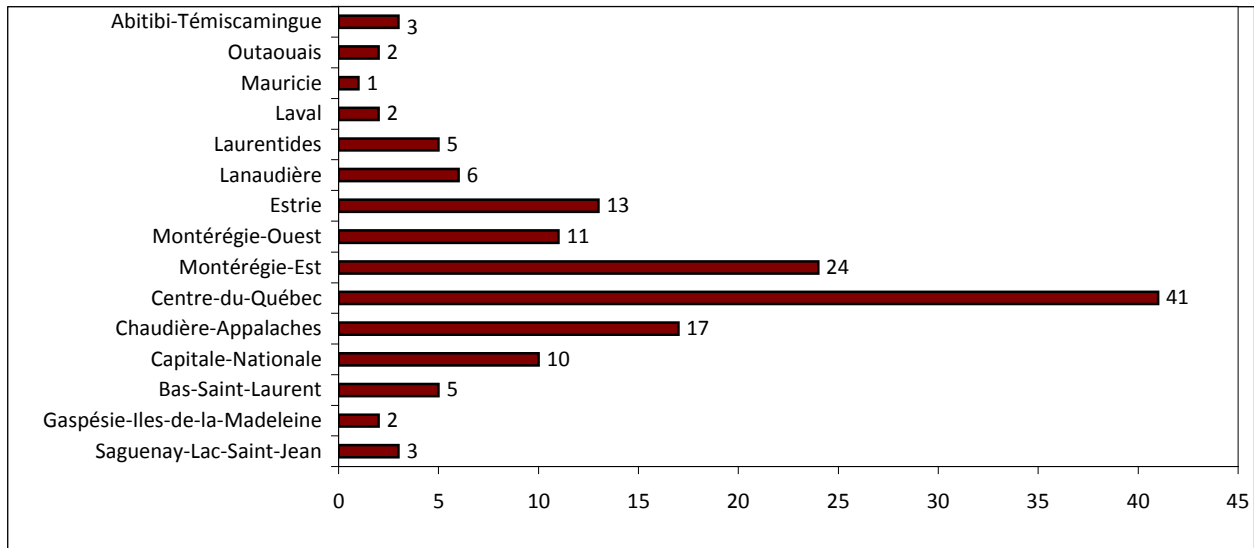
Tableau 3
Nombre d'entreprises laitières de 10 chèvres et plus et nombre de chèvres par région administrative en 2007

Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	170
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	2	111
Bas-Saint-Laurent	5	1105
Capitale-Nationale	10	1125
Chaudière-Appalaches	17	2345
Centre-du-Québec	41	7004
Montérégie-Est	24	4565
Montérégie-Ouest	11	897
Estrie	13	601
Lanaudière	6	402
Laurentides	5	265
Laval	2	84
Mauricie	1	55
Outaouais	2	52
Abitibi-Témiscamingue	3	391
Total	145	19172

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2007, extraction SIGNAL 5 août 2008

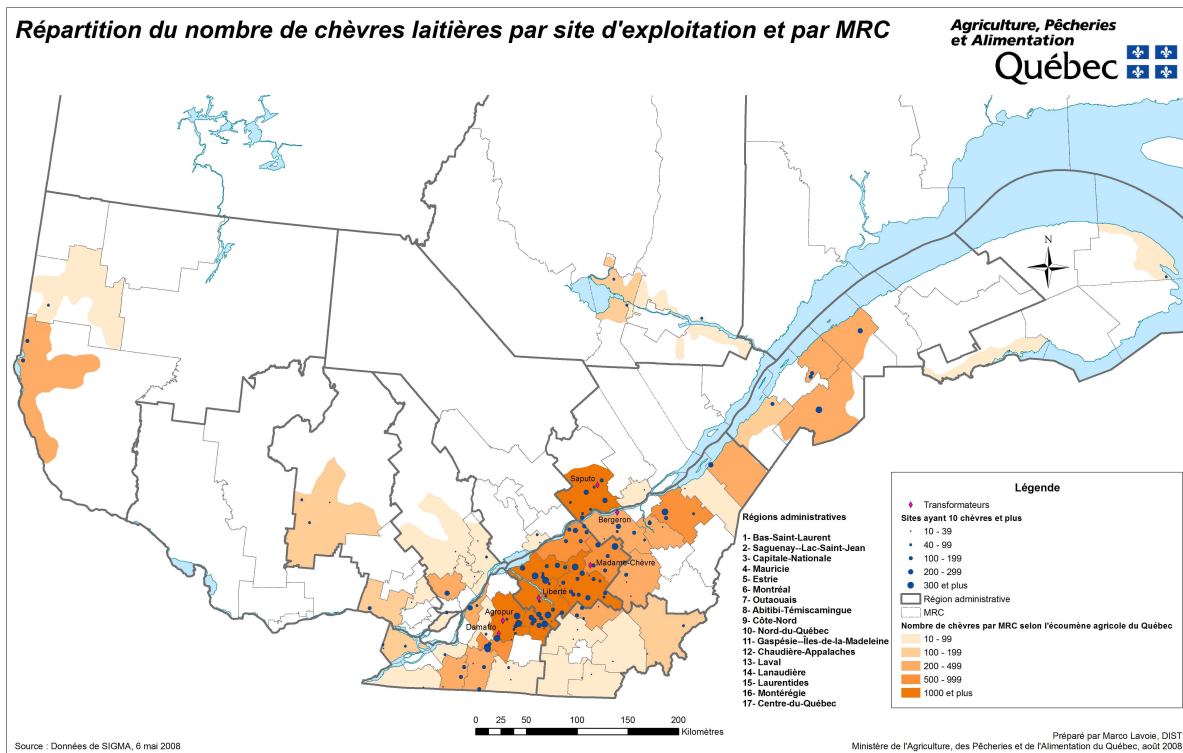
Les figures 4 et 5 illustrent la distribution régionale des entreprises caprines.

Figure 4
Nombre d'entreprises laitières de 10 chèvres et plus par région administrative en 2007



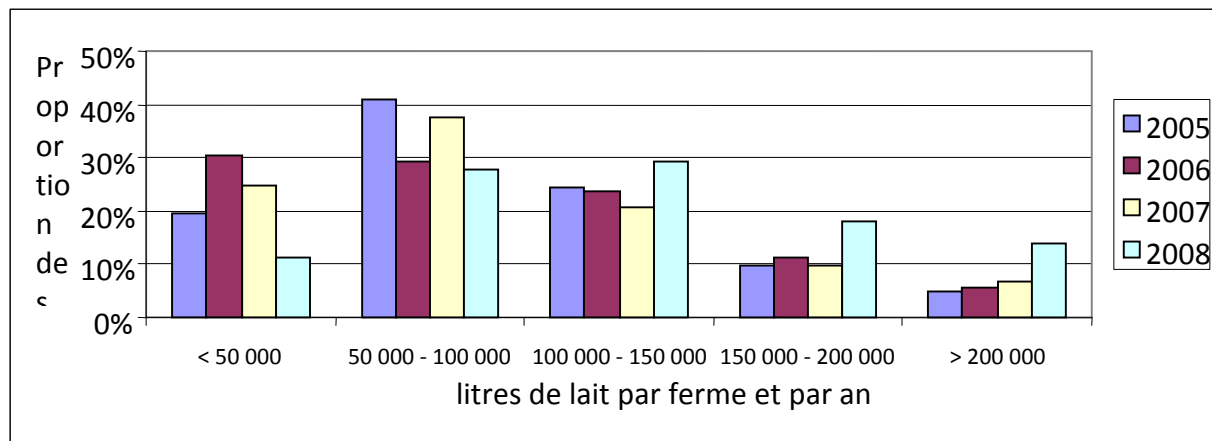
Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2007, extraction SIGNAL 5 août 2008

Figure 5
Répartition du nombre de chèvres laitières par site d'exploitation et par MRC



La figure suivante (figure 6) montre que la plus forte proportion des entreprises caprines se situe dans la strate des 50 000 à 100 000 litres de lait produit. On constate que, depuis 2006, le nombre de très petites entreprises diminue au profit des autres strates. L'année 2008 semble avoir été marquée par un accroissement de la taille des entreprises caprines.

Figure 6
Répartition estimée des entreprises caprines par strate de production de lait
pour chacune des années de 2005 à 2008



Source : Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, 2008 (compilations spéciales)

Principaux constats de cette section

- La demande de lait de chèvre est en forte augmentation.
- Une proportion importante (plus de 50 %) des fromages de lait de chèvre consommés au Québec est importée.
- Les transformateurs industriels québécois doivent s'approvisionner partiellement à l'extérieur du Québec, particulièrement en Ontario, pour combler leurs besoins. En 2007, le volume de lait provenant de l'extérieur du Québec représentait environ 15 % des besoins des transformateurs industriels.
- Le cheptel caprin a plus que doublé au Québec entre 2000 et 2007. Il atteint maintenant près de 20 000 têtes.
- Le nombre total de producteurs tend à se stabiliser à un peu plus de 110 depuis 2003 (cheptel de 40 chèvres et plus). On constate par conséquent un accroissement de la taille des fermes.
- Le cheptel caprin est surtout concentré dans les régions Centre-du-Québec, Montérégie-Est et Chaudière-Appalaches.

N.B. Au moment de la publication de ce rapport, la demande des transformateurs de lait de chèvre connaît une baisse probablement conjoncturelle et due au ralentissement économique tant aux États-Unis qu'en Europe. Notre analyse s'appuie, quant à elle, sur les tendances observées depuis plusieurs années et les perspectives de croissance de l'industrie.

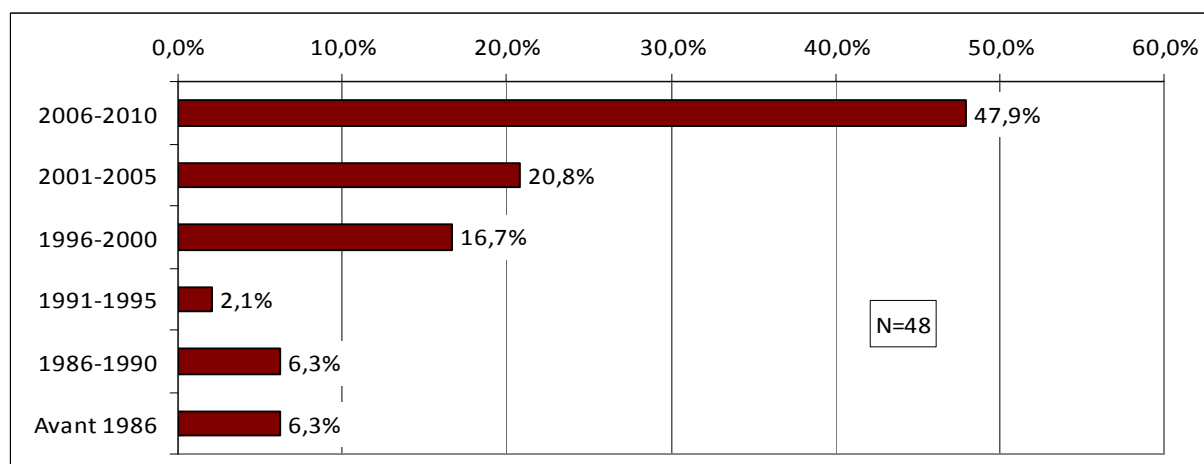
3. LES BESOINS JUSTIFIANT LA MISE SUR PIED D'UNE PÉPINIÈRE DE CHEVRETTES : RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES PRODUCTEURS

Nous avons réalisé une enquête auprès des producteurs caprins pour connaître leurs besoins en chevrettes pour le remplacement et la croissance de leurs troupeaux, ainsi que leur intérêt à s'approvisionner dans une pépinière.

Quatre-vingt-sept (87) questionnaires ont été envoyés par la poste et sur 53 répondants, 3 questionnaires ont été rejetés puisqu'ils étaient incomplets. Le taux de réponse valide a donc été de 57 %, ce qui est très satisfaisant.

L'enquête révèle d'abord que le secteur caprin est jeune et se renouvelle à un rythme élevé. En effet, près de la moitié des entreprises ont démarré dans la production caprine entre 2006 et 2010, alors que celles ayant démarré entre 2001 et 2005 ne représentent plus que de 20 % des entreprises actuelles (figure 7). Or, compte tenu de la relative stabilité du nombre d'entreprises depuis 2003 (figure 3), on peut déduire que plusieurs fermes ne franchissent pas le cap de cinq ans suivant leur établissement.

Figure 7
Répartition des répondants selon l'année d'établissement



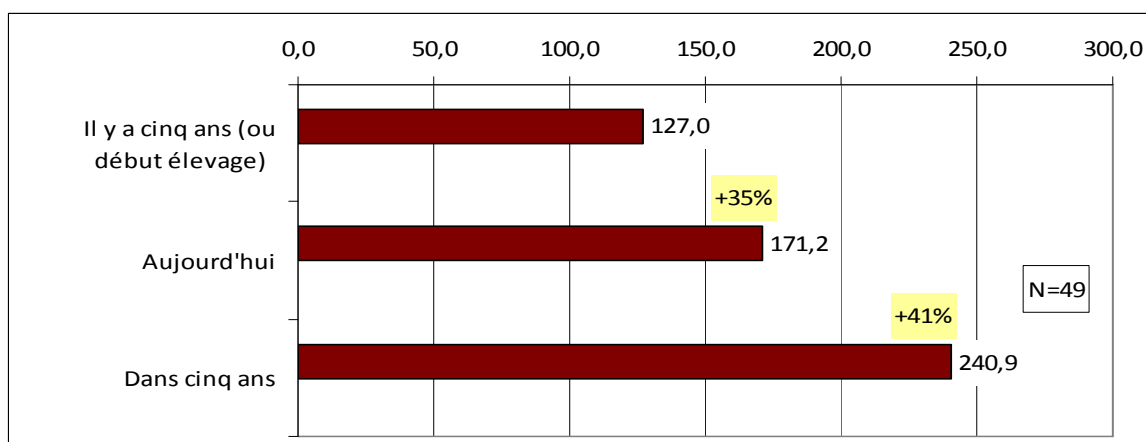
Source : notre enquête auprès des producteurs.

Le nombre élevé de nouveaux établissements chaque année crée une forte demande de chèvres et de chevrettes pour constituer le troupeau de base. Bien qu'il soit recommandé de démarrer la production avec des chevrettes, il semble que la plupart des nouveaux producteurs démarrent leur élevage en reprenant le troupeau d'un producteur qui abandonne la production⁹.

Notre enquête auprès des producteurs nous a révélé que les troupeaux actuels ont crû en moyenne de 35 % depuis cinq ans ou depuis l'installation des producteurs (si depuis moins de 5 ans). Ces mêmes producteurs prévoient une augmentation de 41 % de leur cheptel au cours des cinq prochaines années, ce qui représente une croissance d'environ 7 % par année (Figure 8).

⁹ C'est du moins l'opinion exprimée par plusieurs personnes bien au fait du secteur.

Figure 8
Évolution du nombre de chèvres adultes dans les troupeaux



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Les producteurs ont déclaré avoir besoin de 50 chevrettes pour le remplacement des chèvres envoyées à la réforme au cours de la prochaine année (ce qui correspond à un taux de réforme de 29 %). Ils prévoient garder 33 chevrettes en moyenne pour la croissance du troupeau, ce qui signifierait une augmentation du nombre de chèvres adultes de 19 % en une seule année. Par ailleurs, les éleveurs ont vendu en moyenne 22 chevrettes au cours des 12 derniers mois (tableau 4).

Tableau 4
Estimation des besoins en chevrettes

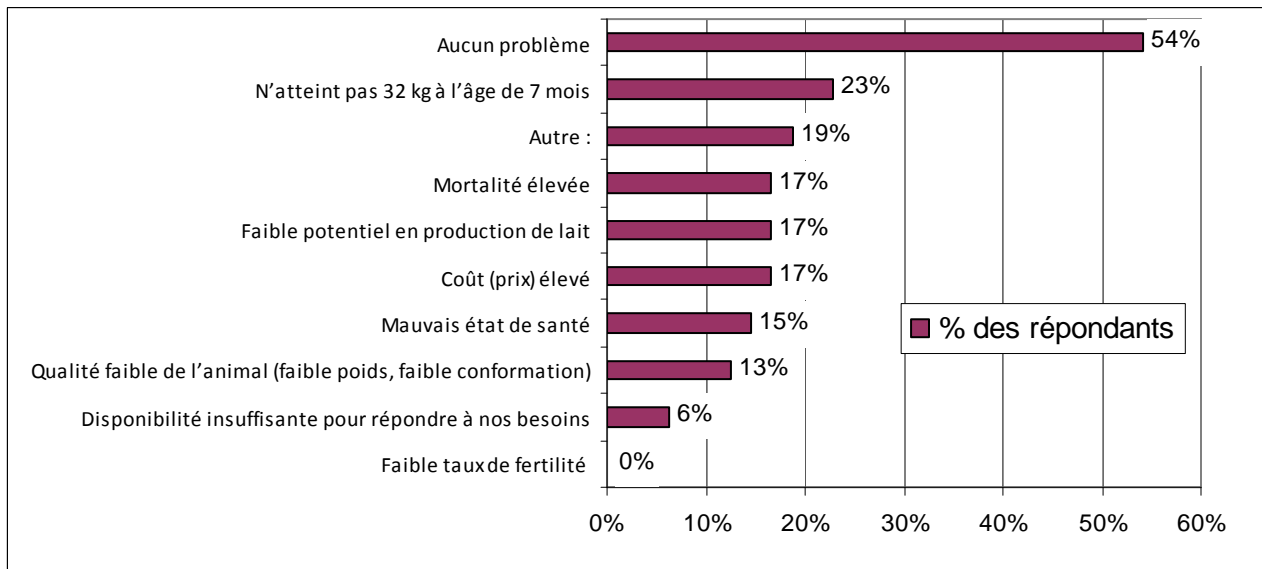
Chevrettes en inventaire	105,9
Remplacement des chèvres réformées	49,7
Croissance du troupeau	32,8
Vente à d'autres éleveurs	22,2
Besoins totaux	104,8

Source : notre enquête auprès des producteurs.

Hormis la phase de démarrage, les producteurs élèvent eux-mêmes près de 95 % des chevrettes nécessaires au remplacement et à la croissance de leur troupeau.

Plus de la moitié des répondants à l'enquête ont déclaré n'avoir aucun problème concernant l'approvisionnement en chevrettes (Figure 9). Chez ceux qui ont déclaré avoir des difficultés, les problèmes les plus fréquemment soulignés sont l'atteinte du poids de 32 kg à l'âge de 7 mois, la mortalité élevée, le faible potentiel pour la production de lait et le coût. Dans les commentaires, certains ont ajouté la difficulté d'avoir une source d'approvisionnement unique.

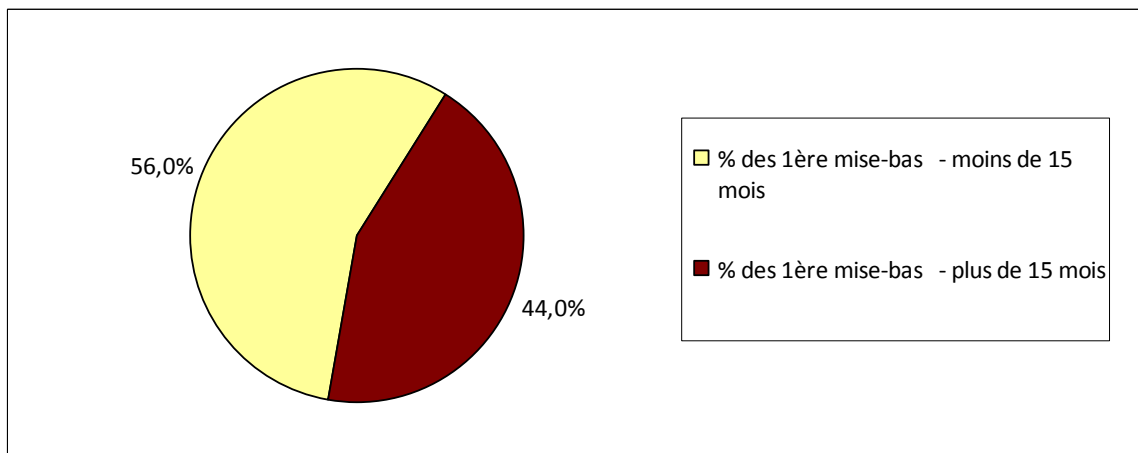
Figure 9
Problèmes concernant l'approvisionnement en chevrettes



Source : notre enquête auprès des producteurs.

La difficulté des éleveurs à amener leurs chevrettes au poids de 32 kg à 7 mois a pour effet de retarder l'âge de la première mise bas. La figure 10 révèle en effet que 44 % des chevrettes ont leur première mise bas à plus de 15 mois.

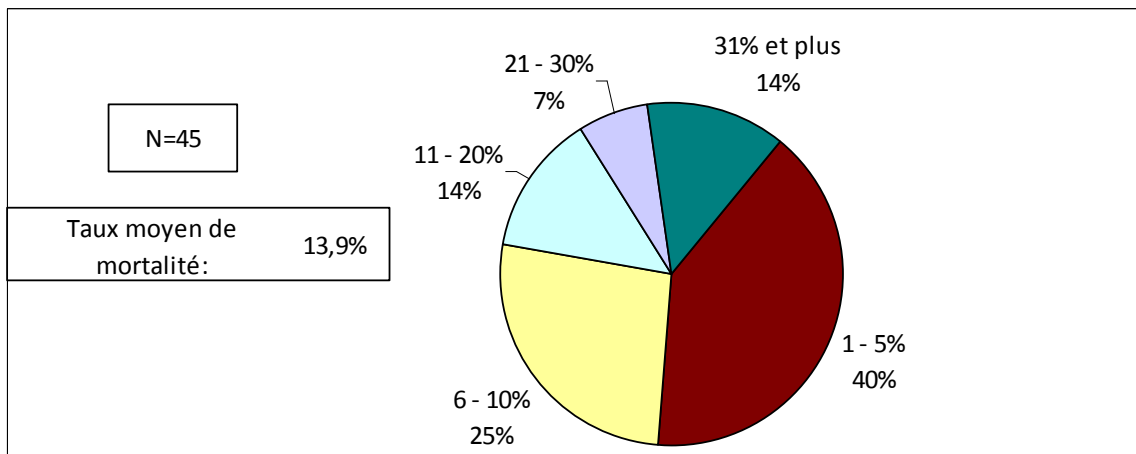
Figure 10
Répartition des premières mise bas selon l'âge



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Le taux de mortalité des chevrettes est en moyenne de l'ordre de 14 %. Quarante pour cent (40 %) des répondants évaluent le taux de mortalité dans leur troupeau à moins de 5 %, tandis que 14 % déclarent des taux de mortalité supérieurs à 30 % (Figure 11).

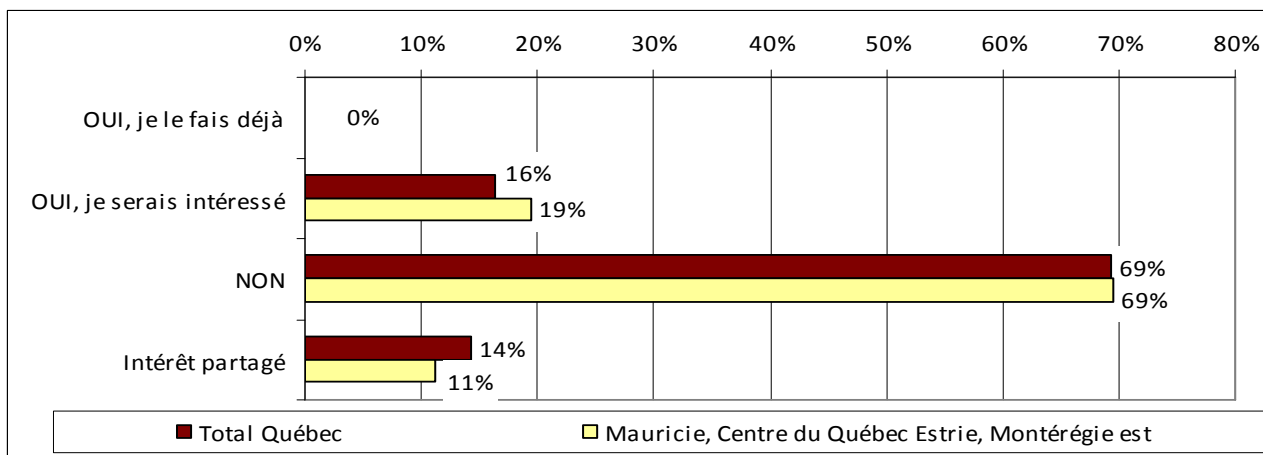
Figure 11
Taux de mortalité des chevrettes



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Il semble donc que les éleveurs sont relativement satisfaits des résultats obtenus avec l'élevage de leurs chevrettes. Cela explique sans doute pourquoi une forte proportion des éleveurs (69 %) ne souhaitent pas faire élever leurs chevrettes à forfait, préférant les élever eux-mêmes. Ceux qui ont manifesté clairement leur intérêt à faire élever à forfait ne sont que 16 % (Figure 12).

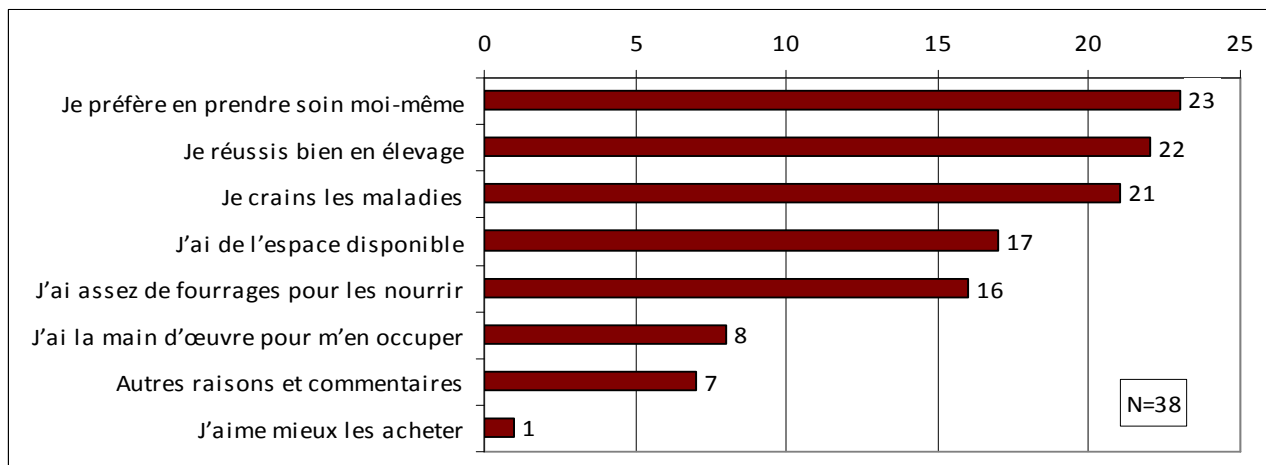
Figure 12
Intérêt à faire élever ses chevrettes à forfait



Source : notre enquête auprès des producteurs.

D'ailleurs, les principales raisons invoquées par les éleveurs pour ne pas faire élever leurs chevrettes à forfait sont qu'ils préfèrent en prendre soin eux-mêmes, qu'ils réussissent bien et qu'ils craignent les maladies (Figure 13).

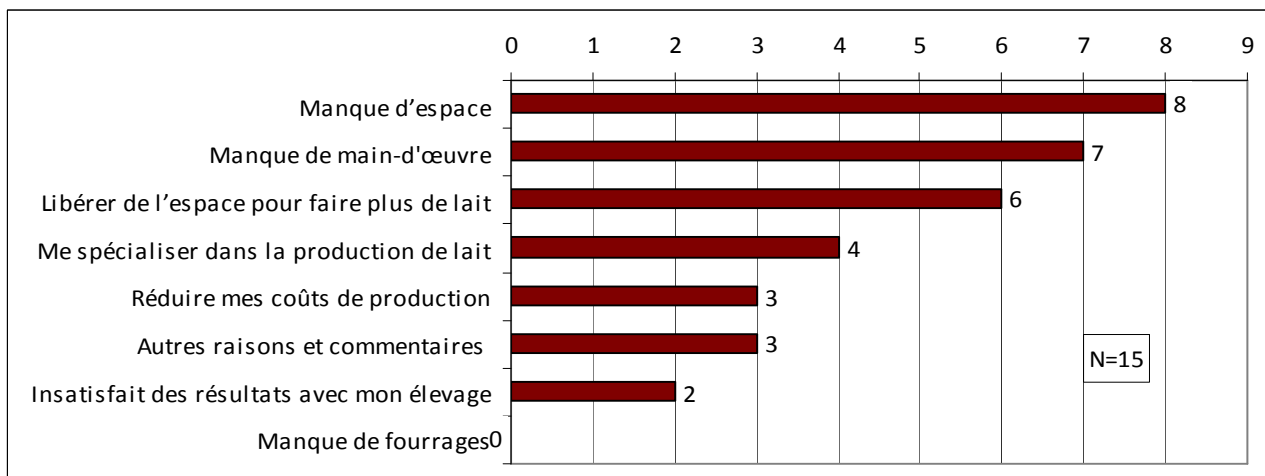
Figure 13
Raisons invoquées pour ne pas faire élever ses chevrettes à forfait



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Par contre, le manque d'espace, le manque de main-d'œuvre ou le désir de se spécialiser dans la production de lait sont les raisons qui motivent les producteurs ayant manifesté de l'intérêt à faire élever leurs chevrettes à forfait (Figure 14).

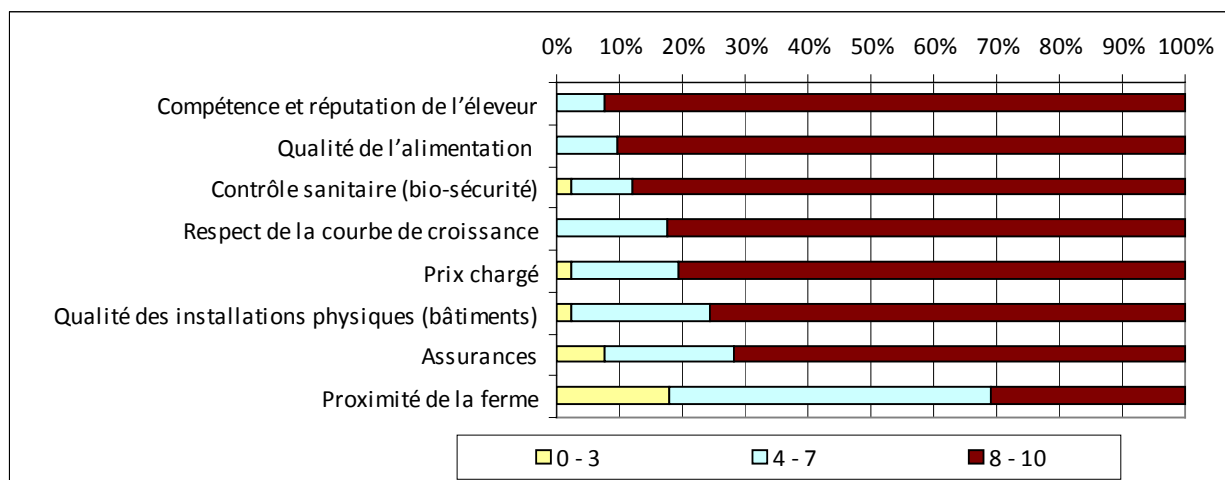
Figure 14
Raisons motivant l'intérêt à faire élever ses chevrettes à forfait



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Les éleveurs accordent une importance élevée à la plupart des critères proposés pour le choix d'un site d'élevage à forfait de chevrettes. Ils ont insisté notamment, à travers leurs commentaires, sur la nécessité d'ententes claires pour protéger le propriétaire des animaux, sur l'importance d'isoler les animaux de chaque producteur et sur la pratique de la médecine préventive.

Figure 15
Degré d'importance des critères de choix d'un site d'élevage de chevrettes à forfait



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Si la majorité des éleveurs est peu motivée à faire élever à forfait ses chevrettes, ils sont cependant plus nombreux à montrer de l'intérêt pour l'achat de chevrettes élevées dans une pépinière, du moins pour répondre à une partie de leurs besoins. Dans l'ensemble du Québec, c'est 59 % des éleveurs qui souhaitent s'approvisionner auprès d'une pépinière pour 21,5 % de leurs besoins (tableau 5). La proportion d'éleveurs intéressés est sensiblement plus faible en Montérégie et dans le Centre du Québec.

Tableau 5

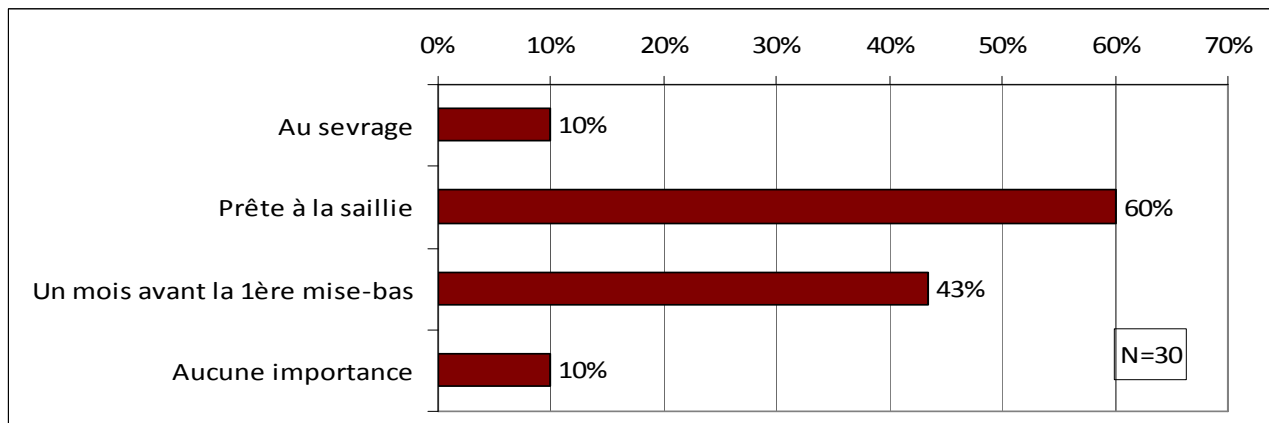
Nombre et % des répondants intéressés ou non à acheter des chevrettes d'une pépinière de chevrettes

	Total Québec		Montérégie et Centre du Québec	
NON	20	41 %	16	46 %
OUI	29	59 %	19	54 %
si oui ... pour la totalité de mes besoins	1		0	
pour une partie de mes besoins	28	97 %	19	100 %
Quelle proportion (%)?	21,5 %	N=24	22,8 %	N=16

Source : notre enquête auprès des producteurs.

Ils sont fortement majoritaires (60 %) à opter pour des chevrettes prêtes à la saillie lorsque l'on pose la question du moment ou du stade préféré pour procéder à l'achat d'une chevrlette de remplacement. Il y a tout de même 43 % des éleveurs qui opteraient pour des chevrettes gestantes achetées environ un mois avant la mise bas.

Figure 16
Moment ou stade préféré pour l'achat d'une chevrlette de remplacement



Source : notre enquête auprès des producteurs.

Les critères de choix lors de l'achat d'une chevrlette de remplacement sont les antécédents génétiques, le poids, le prix, la race et l'absence d'arthrite encéphalite caprine.

D'autres résultats de l'enquête auprès des producteurs sont présentés à l'annexe 1.

Principaux constats concernant les besoins des éleveurs :

- Le secteur caprin est jeune et se renouvelle à un rythme très élevé.
- La forte croissance du troupeau caprin observée au cours des cinq dernières années a de bonnes chances de se poursuivre dans le futur si l'on se fie aux intentions manifestées par les producteurs.
- Il y a une forte demande de chèvres et de chevrettes pour constituer le troupeau de base des éleveurs en phase d'établissement.
- Les éleveurs préfèrent dans l'ensemble élever eux-mêmes leurs chevrettes plutôt que d'en confier l'élevage à forfait.
- Il y a un intérêt significatif pour l'achat de chevrettes élevées dans une pépinière, du moins pour répondre à une partie des besoins des éleveurs.

4. LES OBJECTIFS D'UNE PÉPINIÈRE DE CHEVRETTES

4.1. Motivations à l'origine du projet

Les producteurs et les intervenants rencontrés dans les groupes de discussion s'entendent pour dire que le problème majeur du secteur caprin québécois est la faible productivité des chèvres et la forte prévalence d'arthrite encéphalique caprine (AEC) dans les troupeaux québécois.

Beaucoup de personnes se lancent dans la production de lait de chèvre, mais plusieurs abandonnent dans les cinq premières années. Parmi les raisons d'abandon, outre la perte des illusions de départ et le manque d'expertise des débutants, il y a le fait que plusieurs producteurs commencent avec un troupeau de chèvres improductif et présentant des problèmes de santé. Il existe bien des éleveurs en mesure d'offrir des animaux de qualité, mais leur nombre est insuffisant.

La pépinière de chevrettes apparaît donc comme un moyen d'améliorer les élevages caprins en offrant aux nouveaux éleveurs et aux producteurs établis l'opportunité d'acquérir des chevrettes de qualité, bien élevées et en santé, si possible exemptes d'AEC.

La pépinière serait aussi un moyen de valoriser le surplus de chevrettes issues de troupeaux établis et reconnus pour être capables d'offrir des sujets de qualité aux nouveaux éleveurs et à ceux qui souhaitent améliorer leur élevage.

4.2. Volume d'affaires potentiel

Nous avons tenté d'estimer le marché potentiel d'une pépinière de chevrettes selon plusieurs scénarios définis en fonction du taux de croissance du cheptel caprin, du taux de remplacement, de l'intérêt des éleveurs à acheter leurs chevrettes d'une pépinière et de la proportion des besoins qui seraient comblés par des chevrettes provenant d'une pépinière.

Premièrement, en considérant l'évolution du cheptel au cours des dernières années et des projections de croissance exprimées par les producteurs lors de notre enquête, on peut anticiper une croissance du cheptel caprin de l'ordre de 8 % par année (tableau 6).

Tableau 6
Croissance estimée du troupeau caprin québécois

Nombre de chèvres adultes en 2010	12 000	(estimation à partir des statistiques 2007 total : 20 000 x 60 % = 12 000 chèvres adultes)
Nombre de troupeaux (10 chèvres et plus)	150	(estimation à partir des statistiques 2007)
Croissance annuelle du troupeau des éleveurs actuels	7 %	(prévision des 5 prochaines années — enquête producteurs caprins)
Croissance annuelle nette du nombre de troupeaux	1 %	(estimation qui représenterait l'ajout d'un troupeau de taille moyenne par année)
Croissance totale du troupeau	8 %	

Le volume d'affaires de la pépinière dépendra par ailleurs de l'intérêt qu'auront les producteurs à s'approvisionner dans une pépinière. Selon notre enquête, environ 60 % des producteurs seraient intéressés à acheter des chevrettes dans une pépinière et ceux-ci estiment qu'ils pourraient ainsi combler près de 22 % de leurs besoins annuels. Dans notre estimation du volume d'affaires potentiel de

la pépinière, nous avons considéré ces taux dans un scénario optimiste et nous avons élaboré un scénario pessimiste avec des taux plus conservateurs (tableau 7).

Tableau 7
Autres critères utilisés pour estimer le marché potentiel d'une pépinière de chevrettes

	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
Proportion des éleveurs intéressés à acheter ses chevrettes d'une pépinière	60 %	30 %
Proportion des besoins comblés par l'achat de chevrettes dans une pépinière	22 %	10 %

En combinant le taux de croissance estimé du troupeau (8 %) avec deux hypothèses de taux de remplacement des chèvres réformées (40 et 30 %), nous estimons que les besoins totaux de chevrettes pour le remplacement et la croissance des troupeaux québécois seraient de l'ordre de 4 560 avec un taux de remplacement de 30 % et de 5 760 si l'on considère un taux de remplacement plus élevé de 40 % (Tableau 8). En y ajoutant les critères du tableau 7, le volume d'affaires potentiel d'une pépinière de chevrettes varierait de 137 à 760 chevrettes par année.

Tableau 8
Volume d'affaires potentiel d'une pépinière de chevrettes selon divers scénarios

Scénarios	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Taux de remplacement	40 %	40 %	40 %	40 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Besoins totaux (remplacement et croissance)	5 760	5 760	5 760	5 760	4 560	4 560	4 560	4 560
Proportion des éleveurs intéressés à acheter de la pépinière	60 %	60 %	30 %	30 %	60 %	60 %	30 %	30 %
Proportion des besoins comblés par la pépinière	22 %	10 %	22 %	10 %	22 %	10 %	22 %	10 %
Proportion des besoins totaux provenant de la pépinière	13,2 %	6,0 %	6,6 %	3,0 %	13,2 %	6,0 %	6,6 %	3,0 %
Volume d'affaires potentiel de la pépinière	760	346	380	173	602	274	301	137

4.3. Les fournisseurs potentiels

Nous avons mené une petite enquête auprès de 28 éleveurs identifiés comme fournisseurs potentiels d'une pépinière de chevrettes. Ces producteurs enregistrent leurs animaux et la plupart font du contrôle laitier.

Quatorze (14) éleveurs (50 %) ont répondu au questionnaire envoyé principalement par courriel et par télécopieur. Un quinzième éleveur a répondu simplement qu'il n'était pas intéressé par le projet sans donner plus de précision.

Le tableau 9 présente les résultats de l'enquête. Les répondants ont indiqué pour la plupart un intérêt de modéré à fort à fournir éventuellement des chevrettes à une pépinière de chevrettes. 12 répondants sur 14 se disent assez intéressés (8) ou très intéressés (4) à vendre des chevrettes à une pépinière. Il serait sans doute imprudent de généraliser à l'ensemble des producteurs les intentions données par les répondants. On peut supposer, en effet, que les éleveurs qui se sont empressés de répondre au questionnaire sont parmi les plus intéressés par le projet.

Tableau 9
Résultats de l'enquête auprès des fournisseurs potentiels de chevrettes à une pépinière

Nombre de répondants	14		
Nombre moyen de chèvres	213	11 répondants	
Nombre de répondants selon le degré d'intérêt			
	Très intéressé	Assez intéressé	Pas intéressé
Intérêt à fournir des chevrettes à une pépinière	3	8	3
Vente à la pépinière	4	8	2
Mise en consignation dans la pépinière	0	2	11
Faire élever à forfait	1	3	9
Nombre d'animaux livrés à la pépinière selon le degré d'intérêt des répondants			
	Très intéressé	Assez intéressé	Pas intéressé
Pour vente ou consignation ¹⁰	195	620	120
Pour élevage à forfait ¹¹	50	100	50
Nombre de répondants selon l'âge des chevrettes à la livraison			
Moins d'une semaine	7		
Entre une semaine et un mois	4		
Indifférent	3		

La vente directe des chevrettes à la pépinière est nettement préférée à leur mise en consignation, cette dernière formule n'intéressant que deux répondants. L'idée de faire élever ses animaux à forfait par la pépinière pourrait intéresser quatre (4) des treize répondants à cette question.

Nous avons demandé aux producteurs de nous indiquer combien ils pourraient livrer de chevrettes annuellement à une pépinière. Les trois producteurs exprimant un vif intérêt à vendre des animaux à la pépinière estiment qu'ils pourraient en livrer un total de 195 par année. Les quantités indiquées par les éleveurs se disant assez intéressés totalisent 620 chevrettes, pour un grand total de plus de 815 chevrettes annuellement livrées par les producteurs assez ou très intéressés par le projet.

Les quatre (4) éleveurs se montrant assez ou très intéressés à faire élever leurs chevrettes à forfait par la pépinière pourraient y livrer annuellement 150 têtes.

¹⁰ Les chiffres sont classés selon le degré d'intérêt des éleveurs à vendre des chevrettes à la pépinière.

¹¹ Les chiffres sont classés selon le degré d'intérêt des éleveurs à faire élever leurs animaux à forfait par la pépinière.

Ces quelques données nous indiquent que la pépinière devrait être en mesure de trouver des éleveurs intéressés à lui fournir un nombre suffisant de chevrettes pour remplir les commandes qui lui seront faites.

Enfin, les éleveurs souhaiteraient majoritairement livrer leurs animaux à l'âge de moins d'une semaine.

4.4. Résultats attendus

Les résultats attendus de la pépinière pourraient s'exprimer ainsi :

Quantité : La pépinière devrait viser de mettre en élevage et à commercialiser environ 300 chevrettes dès la première année. Ce chiffre nous semble prudent compte tenu de notre estimation du volume d'affaires potentiel selon les divers scénarios examinés dans la section précédente. Ce nombre pourra augmenter par la suite en fonction de la demande des producteurs. La production et la commercialisation de 600 chevrettes par année sur un horizon de cinq ans nous semblent un objectif réalisable.

Qualité : La raison d'être d'une pépinière de chevrettes au Québec est de fournir aux éleveurs actuels et surtout aux nouveaux éleveurs, des chevrettes disposant d'un bon potentiel génétique et élevées dans des conditions optimales. Ces chevrettes devront présenter également un faible risque de présence d'AEC.

Par conséquent, la sélection des troupeaux fournisseurs et des chevrettes mises en élevage dans la pépinière devra respecter un cahier de charges exigeant et rigoureux.

Coût :

Les coûts d'élevage en pépinière devront être maîtrisés pour que le prix des chevrettes demeure compétitif et que les acheteurs en obtiennent une bonne valeur.

Du même coup, la pépinière devra être en mesure, par des prix attractifs, d'intéresser les éleveurs fournisseurs à lui livrer des chevrettes avec un bon potentiel génétique, et à respecter le protocole établi pour la préparation des animaux avant la livraison.

Délai :

La pépinière devra être en mesure de ramasser les chevrettes le plus rapidement possible après la naissance pour répondre à ce qui semble le vœu de la majorité des fournisseurs potentiels.

Les chevrettes devront suivre un programme de croissance pour atteindre le poids de 32 à 35 kg, selon la race, à l'âge de 7 mois et être prêtes à la saillie.

La pépinière devrait aussi être en mesure d'offrir des lots de chevrettes gestantes pour les nouveaux éleveurs soucieux de tirer rapidement un revenu de leur troupeau.

4.5. Service optionnel

Bien que l'enquête auprès des producteurs indique clairement que les éleveurs préfèrent élever eux-mêmes leurs chevrettes, la pépinière pourra aussi offrir un service d'élevage à forfait pour répondre aux besoins des éleveurs désireux d'impartir cette activité pour optimiser les conditions d'élevage, pallier un manque d'espace et de main-d'œuvre, ou encore, libérer de l'espace dans leur étable.

5. SCÉNARIOS D'IMPLANTATION D'UNE PÉPINIÈRE DE CHEVRETTES

5.1. Fonctionnement type d'une pépinière de chevrettes : l'expérience française

Le fonctionnement d'une pépinière décrit dans les pages qui suivent s'inspire de l'expérience de quatre pépinières françaises desquelles nous avons obtenu des informations. La taille de ces pépinières varie de 120 à plus de 3 000 places réparties dans un ou plusieurs bâtiments.

a) Mise sous contrat de commandes fermes de chevrettes (réservation)

Avant d'entrer des animaux en pépinière, des commandes fermes (réservations) sont confirmées par contrat avec des acheteurs intéressés.

Ces contrats de réservation/vente contiennent plusieurs spécifications, dont :

- le nombre d'animaux réservés,
- la race,
- le potentiel génétique (indication sur les critères de sélection des animaux et la valeur génétique du troupeau d'origine)
- l'âge prévu à la livraison (minimum — maximum),
- le poids à la livraison (minimum – maximum),
- l'état de l'animal à la livraison (sans corne, état de santé...),
- les conditions d'élevage (alimentation, logement, santé)
- les documents qui doivent accompagner l'animal (ex. : papiers d'enregistrement)
- la date de livraison souhaitée
- le prix et les conditions de paiement (une grille de prix modulés en fonction de l'âge et de critères mesurant le potentiel génétique peut être incluse au contrat).

b) Sélection et achat des jeunes sujets qualifiés

Selon les commandes qu'elle a reçues, la pépinière doit ensuite procéder à la sélection et à l'achat de jeunes sujets auprès d'éleveurs fournisseurs.

En France, les troupeaux doivent être inscrits au contrôle laitier et auprès de Capgènes¹². La valeur ICC¹³ du troupeau est généralement celle qui est retenue pour qualifier le potentiel génétique des chevrettes. La grille de prix est modulée en fonction de la valeur ICC, permettant de répondre aux exigences variables des acheteurs en ce qui a trait au potentiel des animaux.

Une plus-value est accordée aux animaux provenant de troupeaux exempts d'AEC.

Statistiques sur les troupeaux québécois (fournisseurs potentiels) :

- o Troupeaux inscrits au contrôle laitier : 30 inscriptions en 2010 dont 5 au contrôle officiel
- o Troupeaux qui font de l'enregistrement : 22 en 2009
- o Troupeaux qui font de la classification : 5 ou 6 en 2009
- o Troupeaux en voie de certification AEC : 5 ou 6 troupeaux (aucun n'est certifié)

Source : SECLRQ

¹² Capgènes est un organisme dont la mission fondamentale est l'amélioration de la génétique caprine en France.

¹³ ICC : Indice Combiné Caprin est un indice de synthèse qui intègre des données sur les critères suivants : le lait, la matière protéique, le taux protéique, la matière grasse et le taux butyreux.

Les principales spécifications inscrites au contrat d'achat entre la pépinière et l'éleveur sont :

- Date du ramassage
- Nombre de têtes
- Âge au ramassage
- Potentiel génétique (ICC minimal exigé des parents)
- Condition des animaux (sans tares apparentes, vigueur, vaccination, bilan sanitaire négatif, etc.)
- Préparation des animaux (désinfection du nombril et alimentation au colostrum thermisé dès la naissance, pesée de l'animal, écornage, s'il y a lieu; tatouage réalisé et demande d'enregistrement complétée)
- Engagement des éleveurs à livrer des animaux sains (la pépinière peut se réserver le droit de visiter l'élevage dans le mois précédent pour déceler d'éventuels problèmes de santé).
- Limitation des engagements (en cas d'apparition de maladies contagieuses dans le troupeau, par exemple)
- Prix (grille de prix modulée selon l'âge et des indices du potentiel génétique) et conditions de paiement

c) Mise en élevage des chevrettes

Les chevrettes sont ramassées chez les éleveurs naisseurs et transportées dans un bâtiment aménagé pour les besoins de l'élevage.

L'âge à l'entrée varie de 6 jours à 8 semaines dépendant des pépinières et des ententes avec les fournisseurs. Il est techniquement possible de ramasser les chevrettes peu de temps après leur naissance. Il suffit que les horaires et les conditions de transport le permettent. Le poids minimum devrait se situer autour de 3 à 4 kg.

L'âge à la sortie est généralement de 7 mois, lorsque les chevrettes ont atteint le poids minimum pour être saillies. Cependant, il peut varier en fonction des ententes prises avec les acquéreurs. Certains acheteurs voudront des chevrettes gestantes plus âgées et d'autres pourront être acheteurs de chevrettes âgées d'aussi peu que de deux mois.

Les animaux reçoivent une alimentation adaptée à leur âge :

- Substitut laitier jusqu'au sevrage (2 mois environ)
- Moulée et fourrages par la suite

Des pesées sont prises régulièrement pour vérifier la croissance.

La conduite de l'élevage se fait par lot (20 à 30 animaux). Pour assurer un contrôle sanitaire, les animaux sont autant que possible regroupés par lot correspondant à un élevage ou deux, maximum, durant une période minimale (exemple : deux mois).

Les locaux sont désinfectés avant de recevoir un nouvel élevage. La ventilation est importante pour éviter les problèmes pulmonaires.

Si possible, les pépinières peuvent exiger que le bilan sanitaire de l'éleveur naisseur soit fait régulièrement et négatif.

Les éleveurs naisseurs doivent suivre le protocole recommandé pour réduire l'incidence de l'AEC.

D'autres moyens sont disponibles pour maîtriser les maladies : traitement antibiotique pour prévenir les infections pulmonaires suite au transport et au changement d'ambiance; traitement anticoccidien au sevrage, etc..

d) Propriété et transport des animaux

Généralement, la pépinière achète et prend possession des animaux dans les jours ou les semaines suivant la naissance et les vend au terme de la période d'élevage.

Le transport des animaux vers le bâtiment d'élevage est à la charge de la pépinière. Le transfert de propriété se fait au chargement des animaux lors du ramassage.

Les animaux demeurent la propriété de la pépinière jusqu'à la livraison à l'acquéreur. Le transfert de propriété et de risques est réalisé au chargement des animaux. L'acquéreur est responsable du transport de la pépinière à son entreprise.

Le placement d'animaux en consignment est une autre possibilité offerte aux éleveurs qui désirent profiter de la force de vente et des services d'élevage en pépinière tout en conservant la propriété des chevrettes. Dans ce cas, le produit de la vente va au propriétaire, après soustraction des coûts d'élevage et d'une commission pour la vente de l'animal. Dans l'une des pépinières françaises consultées, les animaux demeurent effectivement la propriété de l'éleveur naisseur jusqu'à la vente. L'éleveur reçoit entièrement le produit de la vente et paie à la pépinière les coûts de pension. Les mortalités survenues dans la pépinière sont partagées au prorata entre les éleveurs.

5.2. Structure organisationnelle

Nous avons examiné quelques avenues quant à la structure organisationnelle d'une pépinière de chevrettes. Le choix de la forme dépend des objectifs de la pépinière et des partenaires qui y seront associés.

Les options :

a) Coopérative de producteurs fournisseurs de chevrettes

- La coopérative regroupe des producteurs (les membres) motivés à structurer et à renforcer la vente des chevrettes de remplacement.
- Des critères de qualification des membres pourront être prévus dans les règlements (par exemple : obligation de faire du contrôle laitier et d'enregistrer ses animaux, être en processus de certification AEC, etc.).
- La coopérative se donne comme mission de promouvoir l'achat de chevrettes de qualité, à potentiel génétique connu et élevées sous de bonnes conditions.
- La coopérative regroupe, élève et commercialise les chevrettes offertes par ses membres et répondant aux critères de sélection du groupe.

b) Coopérative regroupant les producteurs — acheteurs de chevrettes

- Les membres de la coopérative sont des producteurs motivés à se procurer des chevrettes de qualité répondant à leurs besoins spécifiques.
- La coopérative a pour mission de rechercher, sélectionner et élever dans des conditions optimales des chevrettes répondant aux critères et aux besoins identifiés par ses membres.

c) Coopérative mixte (fournisseurs et acheteurs)

- Cette coopérative a pour mission d'augmenter la valeur des chevrettes élevées pour le remplacement ou la croissance du troupeau caprin québécois, et ce, dans l'intérêt à la fois des fournisseurs et des clients de ces chevrettes.
- La coopérative identifie les besoins des acheteurs, sélectionne les troupeaux et les chevrettes en mesure de répondre aux besoins, détermine et met en place des conditions d'élevage permettant d'optimiser la valeur des chevrettes.

d) OSBL¹⁴ regroupant des partenaires de l'industrie laitière caprine

- À la différence de la coopérative, cette structure réunit non pas des producteurs individuels, mais des organisations les représentant, ainsi que d'autres partenaires du secteur comme le MAPAQ, le CRSAD, Valacta et des entreprises du secteur privé.
- L'OSBL a pour mission d'augmenter la valeur des chevrettes élevées pour le remplacement ou la croissance du troupeau caprin québécois, et ce, dans l'intérêt de tout le secteur de la production caprine.
- L'OSBL identifie les besoins des acheteurs, sélectionne les troupeaux et les chevrettes en mesure de répondre aux besoins, détermine et met en place des conditions d'élevage permettant d'optimiser la valeur des chevrettes.

e) Entreprise privée (promoteurs privés)

- La mise sur pied de la pépinière dépend de l'initiative de personnes motivées à développer ce type de services.
- Les promoteurs définissent la mission, la structure et le mode de fonctionnement de la pépinière.
- L'intérêt des promoteurs est d'abord économique. Les choix stratégiques se font en fonction du marché, des capacités des promoteurs et des contraintes et opportunités offertes par l'environnement économique. Un financement public permettrait cependant d'orienter le service en fonction de besoins définis par le secteur.

L'expérience française

Il existe plusieurs modèles d'organisation des pépinières de chevrettes en France. Ceux portés à notre connaissance sont :

- Une entreprise privée à propriétaire unique
- Une société à actions simplifiée détenue par 2 coopératives
- Deux associations de producteurs appuyées par la Chambre d'agriculture départementale.

¹⁴ OSBL : Organisme sans but lucratif

5.3. Localisation du site d'élevage (pépinière)

La pépinière peut être propriétaire ou locataire des installations d'élevage. Elle peut aussi réaliser ses activités au moyen d'ententes contractuelles conclues avec des éleveurs ou des établissements intéressés à faire de l'élevage à forfait.

a) Acquisition d'un terrain et construction d'un ou plusieurs bâtiments (s) spécialisés (s)

- Les installations sont la propriété de la structure pépinière.
- Cette option permet d'aménager le bâtiment de manière à optimiser les conditions d'élevage.
- Par contre, elle nécessite un investissement de départ important.

b) Acquisition et aménagement d'un ou plusieurs bâtiments existants

- Les bâtiments transformés pourraient être des bâtiments de ferme désaffectés (porcherie, bergerie, étable, etc.).
- Les installations sont la propriété de la structure pépinière.
- Par rapport à la construction d'un bâtiment neuf, cette solution pourrait nécessiter un investissement de départ moins élevé.
- Par contre, l'aménagement intérieur doit tenir compte des dimensions et des contraintes de la structure existante; les conditions d'élevage pourraient ne pas être optimales.

c) Location d'un ou plusieurs bâtiments existants aménagés par le propriétaire suivant les spécifications fournies par l'organisation

- Cette option permet de réduire l'investissement initial et d'amoindrir le risque du projet.
- Le prix de location et la durée du bail doivent cependant être suffisamment élevés pour intéresser le propriétaire à faire les investissements nécessaires et de spécialiser son ou ses bâtiments (s) pour l'élevage des chevrettes.
- Le coût de location doit être comparé au coût de possession du bâtiment.
- Comme dans l'option précédente, l'aménagement intérieur doit tenir compte des dimensions et des contraintes de la structure existante; les conditions d'élevage pourraient ne pas être optimales.

d) Location d'espaces réservés dans un ou plusieurs bâtiments appartenant à des producteurs caprins

- Des entreprises caprines louent à la structure pépinière des espaces disponibles dans leur chèvrerie.
- Cette option permet de réduire l'investissement initial et d'amoindrir le risque du projet.
- Elle offre la possibilité de profiter des services de l'éleveur propriétaire du bâtiment ou de ses employés pour s'occuper des chevrettes (main d'œuvre possiblement plus flexible).
- Le coût de location doit être comparé au coût de possession du bâtiment.
- Comme dans les 2 options précédentes, l'aménagement intérieur doit tenir compte des dimensions et des contraintes de la structure existante; les conditions d'élevage pourraient ne pas être optimales.
- La présence sur le même site du troupeau caprin de l'éleveur qui loue l'espace risque de rendre plus difficile le contrôle sanitaire.

6. ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES

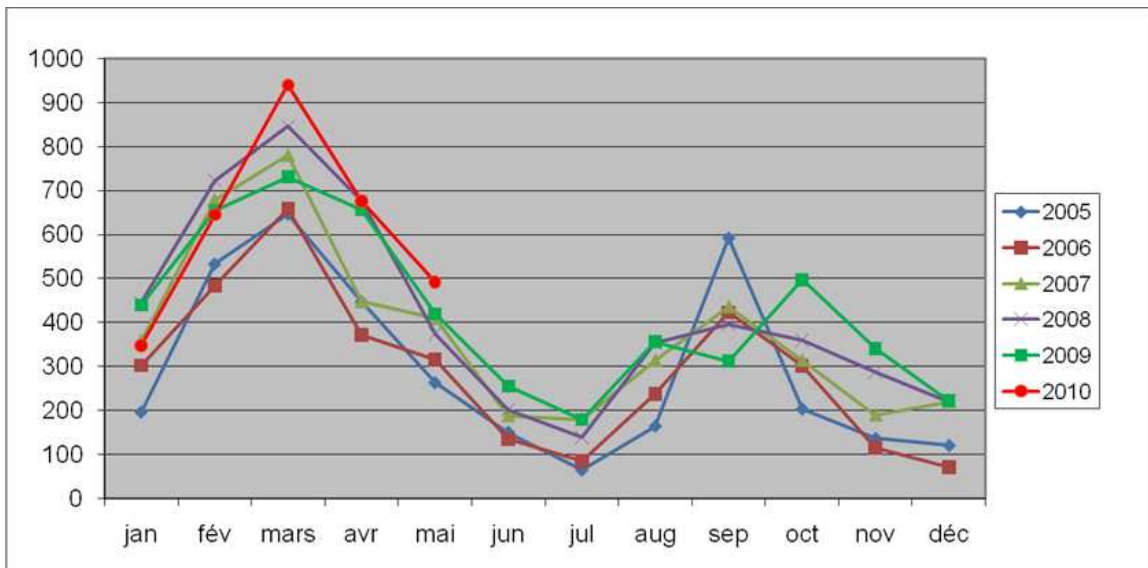
6.1. Données de base et hypothèses de travail

a) Taille de la pépinière et nombre d'élevages

L'établissement du budget d'exploitation de la pépinière est basé sur les hypothèses suivantes :

- Achat de 300 chevrettes par année
- Vente de 270 chevrettes par année (considérant un taux de mortalité de 10 %)
- Les chevrettes sont entrées le plus tôt possible après la naissance
- Elles sont commercialisées à l'âge moyen de 9 mois :
 - La majorité des chevrettes seront vendues à 7 mois ou lorsqu'elles auront atteint le poids minimum requis à la saillie.
 - Une partie des chevrettes seront vendues gestantes (un mois environ avant la mise bas)
- Durée moyenne d'élevage : 8 mois (permettant une moyenne de 1,5 élevage par an)
- L'entrée des chevrettes pourra se faire en continu par lots de taille variable selon la fréquence des ramassages et la saisonnalité des mises bas. Comme illustrées à la figure 17, deux périodes importantes de mises bas et donc de rentrées des chevrettes sont à prévoir :
 - Naturelle : février, mars, avril
 - Désaisonnalisée : août, septembre, octobre

Figure 17
Répartition mensuelle des mises bas en production caprine



Source : Valacta, d'après les producteurs participants au contrôle laitier

b) Alimentation

Le tableau 10 décrit les besoins d'aliments pour nourrir un troupeau de 300 chevrettes. Il faut prévoir 4,1 tonnes de substitut laitier, 27,3 tonnes de concentré et 70 tonnes de foin. Ces données correspondent aux besoins de 300 chevrettes de la naissance à 9 mois. Les quantités réelles devraient

être sensiblement réduites pour tenir compte des mortalités. Les besoins en substitut laitier pourraient diminuer quelque peu en fonction de l'âge auquel les chevrettes entreraient effectivement en pépinière. Les besoins de foin et de concentré pourront varier en fonction de l'âge effectif de sortie des chevrettes. Nous avons supposé que de 30 à 40 % des chevrettes seraient livrées gestantes.

Tableau 10
Besoins en alimentation des chevrettes

	Par chevrete	300 chevrettes
Substitut laitier (jusqu'à 2 mois) :	13.7 kg	4 110 kg
Concentré (2 à 9 mois – en moyenne) :	91 kg	27 300 kg
Foin (2 à 9 mois – en moyenne) :	232 kg	70 tonnes

Source : Valacta

c) Bâtiment d'élevage

Le tableau suivant présente une estimation de l'espace occupé par les chevrettes en cours d'année, compte tenu de la saisonnalité des entrées de nouvelles chevrettes et de l'espace occupé selon l'âge de la chevrete. Ce tableau nous indique que l'espace requis par un élevage de 300 chevrettes par an atteindrait près de 200 m², soit 31 m² pour la section pouponnière (0-2 mois) et 168 m² pour la section des chevrettes de plus de 2 mois.

À ce chiffre, il faut ajouter l'espace des allées, des aires de services (+ 66 % selon notre estimation). Par conséquent, l'espace requis pour un élevage de 300 chevrettes est estimé à plus de **330 m²**, soit un **bâtiment de 35 m x 9,5 m**.

Tableau 11
Estimation de l'espace total occupé par les chevrettes selon la répartition mensuelle des entrées¹⁵

Mois	Répartition des entrées ¹	Nombre de chevrettes entrées	Nombre total de chevrettes en inventaire	Espace occupé par les chevrettes 0-2 mois (m ²)	Espace occupé par les chevrettes > 2 mois (m ²)	Espace total occupé par les chevrettes (m ²)
jan	8,0 %	24	144	10,8	89,4	100,2
fév	14,0 %	42	171	22,2	88,5	110,7
mars	16,0 %	48	210	31,2	101,7	132,9
avril	13,0 %	39	231	30,9	116,4	147,3
mai	9,0 %	27	231	23,7	127,5	151,2
juin	5,0 %	15	222	15,3	139,2	154,5
juillet	3,0 %	9	213	8,7	152,7	161,4
août	6,0 %	18	222	9,0	168,3	177,3
sept	9,0 %	27	225	15,3	162,6	177,9
oct	8,0 %	24	207	18,0	140,4	158,4
nov	6,0 %	18	177	15,0	115,5	130,5
déc	3,0 %	9	147	9,9	97,8	107,7
300 (total)						

¹ Basée sur la répartition des mises bas illustrée dans la figure 17

¹⁵ Selon le guide L'élevage de la chèvre, publié par le CRAAQ, il faut compter 0,3 m² par tête pour les chevrettes âgées de 0 à 2 mois, 0,8 m² par chevrete âgée de 2 à 7 mois et 1 m² par chevrete âgée de plus de 7 mois.

d) Entreposage du fumier

La production de fumier d'une chèvre laitière est estimée à 6,3 litres par jour sur la base d'une consommation quotidienne de 2 kg de matière sèche (tableau 12). Nous avons utilisé cette donnée pour estimer la quantité de fumier produit et le volume d'entreposage requis pour un élevage de 300 chevrettes par an.

Tableau 12

Production quotidienne de fumier basée sur une consommation de 2 kg m.s. par jour

Fumier (fèces et urine) :	4,5 litres
Litière :	1,80 litres
Total :	6,30 Litres
soit 3,15 litres par kg de m.s. consommée	

Source : CRAAQ, L'élevage de la chèvre, page 365

Consommation totale de matière sèche (voir section suivante : Alimentation)

Substitut laitier	4 110 kg
Concentrés	27 300 kg
Foin	70 000 kg
	<hr/>
	101 410 kg

@85 % M.S. : 86 200 kg matière sèche consommée

Production totale de fumier (1 m ³ = 1000 litres)	Total	Densité
Fèces et urine	194 m ³ 183 330 kg	945 kg/m ³
Litière	78 m ³ 16 380 kg	210 kg/m ³
Fumier total	272 m³ 199 710 kg	734 kg/m ³

Capacité d'entreposage requise : 272 m³

e) Entrepôt foin et paille

Les dimensions de l'entrepôt à foin et paille ont été estimées à partir d'une quantité maximale de 70 tonnes de foin et de 16 tonnes de paille.

Espace requis (bâtiment de 4,8 m de haut) : 2,64 m² par tonne matière sèche (source : CRAAQ — AGDEX 732/821j)

Dimension du bâtiment : 86 tonnes x 85 % m.s. x 2,64 = **193 m²**, soit un bâtiment de 16 m x 12 m.

Un tel entrepôt permettrait d'entreposer le foin et la paille requis pour toute une année. Un bâtiment de plus faible dimension pourrait convenir s'il est possible de renouveler les stocks périodiquement dans l'année.

6.2. Investissements prévus

Le tableau 13 dresse la liste des investissements à prévoir pour une pépinière produisant 300 chevrettes par année. L'investissement total est estimé à 260 000 \$.

Tableau 13
Liste des investissements prévus pour la pépinière

Terrain ¹⁶ : 2 ha @ 7 500 \$	15 000 \$
Bâtiment d'élevage 330 m ² @ 350 \$/m ²	115 500 \$
Entrepôt à foin 200 m ² @ 185 \$/m ²	37 000 \$
Fosse à fumier 300 m ³ @ 75 \$/m ³	23 000 \$
Silo à moulée	1 000 \$
Louve	4 000 \$
Génératrice (30 kW)	15 000 \$
Laveuse à pression	1 000 \$
Camionnette transport	20 000 \$
Petit tracteur	25 000 \$
Équipements divers	3 500 \$
TOTAL	260 000 \$

Les prix ont été établis de la façon suivante :

- Terrain : prix moyen (arrondi) des terres au Québec en 2009 (AGÉCO et La Financière agricole du Québec)
- Bâtiments et fosses à fumier : les données du budget Chèvres laitières (AGDEX 435/821d) du CRAAQ que nous avons majorées pour tenir compte de l'inflation et des dimensions plus faibles des bâtiments.
- Silo à moulée, louve, génératrice et laveuse à pression : les données du budget Chèvres laitières (AGDEX 435/821d) du CRAAQ que nous avons majorées dans certains cas.
- Camionnette et petit tracteur : estimation établie sur la base d'un équipement usagé de bonne qualité.

6.3. Fonds de roulement

Le démarrage d'une pépinière de chevrettes nécessite un fonds de roulement important pour couvrir les coûts d'exploitations jusqu'à ce que l'exploitation atteigne sa vitesse de croisière et financer l'inventaire des chevrettes.

¹⁶ On suppose l'achat d'une terre dont la presque totalité sera louée (à l'exception d'un espace d'environ 2 ha sur lequel le bâtiment sera construit) à un prix suffisant pour couvrir le coût annuel de possession (annuités sur emprunts et taxes),

Sur la base des chiffres du budget d'exploitation (section 6.5), nous avons estimé le fonds de roulement de la façon suivante :

- Achat des chevrettes : 30 000 \$ (300 chevrettes @ 100 \$ par chevrettes)
- Coût d'exploitation (8 mois/12) : 85 000 \$ (127 000 \$ x 8/12)
- Fonds de roulement : 115 000 \$

6.4. Sources de financement

Selon nos estimations, le projet nécessiterait un investissement global de 375 000 \$:

- Terrain, bâtiments et équipements : 260 000 \$
- Fonds de roulement : 115 000 \$

Le montage financier du projet pourra s'appuyer sur plusieurs sources de financement :

1. Mise de fonds des promoteurs et des partenaires

Les créanciers et les organismes offrant des subventions exigeront sans doute un engagement minimal des promoteurs et partenaires du projet. Généralement, la mise de fonds demandée aux promoteurs se situe entre 10 et 20 % de l'investissement projeté.

2. Subventions gouvernementales

Très peu de programmes offrent des subventions non remboursables sur des immobilisations et autres actifs.

Au Québec, le programme Prime-Vert finance jusqu'à 90 % (50 % à compter d'avril 2011) des ouvrages destinés à l'entreposage des fumiers.

Certains programmes visant à encourager l'innovation pourraient être ciblés pour financer le démarrage du projet, compte tenu de son caractère novateur.

3. Programmes de prêts et garanties de prêts

Quelques programmes gouvernementaux offrent des aides financières sous forme de prêts ou de garanties de prêt. Certains prêts sont offerts sans intérêt ou avec un faible taux d'intérêt et des conditions de remboursement plus souples que les institutions financières.

Exemple de programmes entrant dans cette catégorie :

- Les programmes de financement offerts par La Financière agricole (solutions s'adressant aux entreprises de biens et services liés à des activités agricoles)
- Les programmes administrés par les CLD, dont :
 - Fonds local d'investissement (FLI)
 - Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)

4. Emprunts et marge de crédit bancaires

Une fois qu'ont été explorées les autres possibilités de financement, le montage financier pourra être complété avec un ou plusieurs emprunts contractés auprès d'institutions financières, pourvu que l'entreprise puisse être en mesure de démontrer sa capacité de remboursement et d'offrir des garanties suffisantes.

6.5. Coûts d'exploitation

Le tableau 14 présente le budget d'exploitation de la pépinière, établi sur la base des hypothèses présentées dans la section précédente.

Tableau 14
Budget d'exploitation de la pépinière

	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Par chevette (270)
Coûts variables				
Alimentation				
Substitut laitier	4 110 kg	2,70 \$	11 097 \$	41,10 \$
Concentrés	27 300 kg	0,35 \$	9 555 \$	35,39 \$
Foin	70 Tm	155 \$	10 850 \$	40,19 \$
Vétérinaire, médicaments			4 050 \$	15,00 \$
Litière	16,4 Tm	100 \$	1 640 \$	6,07 \$
Approvisionnement divers			270 \$	1,00 \$
Évacuation du fumier	200 m ³	3,50 \$	700 \$	2,59 \$
Carburant tracteur et camion			4 000 \$	14,81 \$
Assurances animaux (80 %)	45 000 \$	1,0 %	450 \$	1,67 \$
Frais professionnels			1 800 \$	6,67 \$
Électricité téléphone			2 700 \$	10,00 \$
Intérêt marge de crédit	115 000 \$	8 %	9 200 \$	34,07 \$
			56 312 \$	208,56 \$
Coûts fixes				
Main d'œuvre opération	1 600 h	20,00 \$	32 000 \$	118,52 \$
Main d'œuvre commercialisation & administration	40 jours	300 \$	12 000 \$	44,44 \$
Taxes foncières			464 \$	1,72 \$
Assurances générales (80 %)	196 000 \$	0,75 %	1 470 \$	5,44 \$
Entretien bâtiments	176 500 \$	1,50 %	2 648 \$	9,81 \$
Entretien équipements	68 500 \$	4,00 %	2 740 \$	10,15 \$
Amortissement bâtiments	176 500 \$	25 ans	7 060 \$	26,15 \$
Amortissement équipements	68 500 \$	15 ans	4 567 \$	16,91 \$
Intérêt emprunt MLT (50 %)	130 000 \$	6 %	7 800 \$	28,89 \$
			70 748 \$	262,03 \$
Charges totales			127 060 \$	470,59 \$

Les charges totales d'exploitation (coût de production) d'une chevette sont donc estimées à 471 \$ par chevette vendue.

À titre de comparaison, le tableau 15 donne une indication de l'écart entre le prix de vente et le prix d'achat des chevrettes selon l'indice génétique des troupeaux d'origine dans une pépinière de France. Le coût d'élevage sur une période de 240 jours (8 mois) serait de l'ordre de 400 \$ par chevette.

Tableau 15
Exemples de prix achat et prix de vente en vigueur dans une pépinière de chevrettes de France
(CAD – taux de change de 1,50 \$)

	Indice troupeau faible	Indice troupeau moyen	Indice troupeau fort
Prix de vente 270 jours	488 \$	537 \$	572 \$
Prix d'achat 30 jours	96 \$	141 \$	173 \$
Écart	392 \$	396 \$	399 \$

Deux éléments peuvent faire varier substantiellement les charges totales d'exploitation :

- La main d'œuvre
- Le coût de possession ou de location des bâtiments

Main d'œuvre

La main d'œuvre requise pour l'opération de la pépinière se divise en deux grandes catégories :

- La main d'œuvre dévouée aux relations avec les éleveurs, aux activités commerciales et à l'administration
- La main d'œuvre affectée au transport des animaux et à la conduite de l'élevage (alimentation et autres soins).

Relations avec les éleveurs, activités commerciales et administration

Les opérations à prévoir dans cette catégorie sont :

- Promotion et information auprès des clients potentiels
- Prise des commandes et signature des contrats de réservation et de vente avec les éleveurs clients
- Recrutement et sélection des éleveurs fournisseurs
- Réservation et achat de lots de chevrettes en fonction des besoins et des réservations faites par les clients
- Établissement et suivi d'un calendrier de collecte en fonction des disponibilités de chevrettes et des ventes prévues (arrimage)
- Établissement et suivi d'un calendrier de livraison en fonction des commandes et des chevrettes placées en élevage
- Suivi des documents de circulation et autres (papiers d'enregistrement, traçabilité, etc.)
- Gestion des contrats, facturation, suivi des comptes clients et fournisseurs, comptabilité
- Rapports au conseil d'administration

Ces opérations seront la responsabilité de la structure pépinière. Il faut prévoir l'embauche d'une personne ayant des compétences dans la vente et l'administration. Nous estimons que ces opérations exigeront une quarantaine de journées de travail par année.

Transport des animaux et à la conduite de l'élevage (alimentation et autres soins)

Les opérations à prévoir dans cette catégorie sont :

- Ramassage des animaux chez les éleveurs fournisseurs et transport à la pépinière (hebdomadaire)
- Alimentation et soins quotidiens
- Pesée régulière (à la réception, à 2 mois, à 4 mois, à 7 mois)
- Soins médicaux (traitements antibiotiques et autres)
- Nettoyage des parcs et désinfections
- Préparation des lots de chevrettes à être livrés

Le travail devrait être partagé entre deux personnes qui assurent une présence quotidienne, 7 jours par semaine durant toute l'année.

Le tableau 15 présente une estimation du temps relié à ces opérations pour un élevage de 300 chevrettes. Le total, 1 600 heures, correspond au travail équivalent de 2 personnes réalisant chacune en moyenne près de 4 heures (3,85) par jour, à raison de 4 jours de travail par semaine.

Tableau 16
Estimation du temps relié aux opérations d'élevage

	Heures
Ramassage des animaux — 45 sem x 8 h/sem	360
Alimentation et soins quotidiens	
Pouponnière : 1,5 h/jour	550
Croissance : 1 h/jour	365
Pesée régulière — 4 pesées x 8 h x 2 pers.	65
Soins médicaux - 0,25 h/tête	75
Nettoyage des parcs — 4 nettoyages x 5 h	20
Préparation de livraisons - 2,5 h par 2 semaines	65
Divers, incluant accueil des visiteurs (2 h/sem)	100
Total	1 600

Le coût total pour la main d'œuvre est donc estimé à 163 \$ par chevrete.

Les coûts reliés à la possession et l'entretien des bâtiments et des équipements représentent pour leur part, 99 \$ par chevrete vendue.

Le tableau suivant montre l'impact sur les charges totales de la variation de ces deux éléments.

Tableau 17
Variation des charges totales d'exploitation en fonction des coûts de main-d'œuvre et des coûts des installations

Coût de possession des installations (par chevrete vendue)	Coût de main-d'œuvre (par chevrete vendue)			
	100 \$	163 \$	200 \$	240 \$
30 \$	338,56 \$	401,53 \$	438,56 \$	478,56 \$
60 \$	368,56 \$	431,53 \$	468,56 \$	508,56 \$
99 \$	407,63 \$	470,59 \$	507,63 \$	547,63 \$
120 \$	428,56 \$	491,53 \$	528,56 \$	568,56 \$

6.6. Seuil de rentabilité

Le coût ou le prix de revient des chevrettes à la vente est obtenu en ajoutant aux charges totales le coût des chevrettes à l'achat tel qu'illustré dans le tableau 18.

Tableau 18
Calcul du prix de revient des chevrettes à la vente

	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Par chevrete (270)
Coûts variables			56 312 \$	208,56 \$
Coûts fixes			70 748 \$	262,03 \$
Charges totales			127 060 \$	470,59 \$
+ coût des chevrettes à l'achat	300	X ?	=	
= Prix de revient des chevrettes à la vente				

Le tableau suivant montre la variation du prix de vente des chevrettes en fonction du prix à l'achat et du coût de production d'une chevrete.

Tableau 19
Prix moyen des chevrettes à la vente en fonction du prix des chevrettes à l'achat et du coût de production

Coût de production (par chevrete vendue)	Prix des chevrettes à l'achat				
	50 \$	75 \$	100 \$	125 \$	150 \$
250 \$	306 \$	333 \$	361 \$	389 \$	417 \$
300 \$	356 \$	383 \$	411 \$	439 \$	467 \$
400 \$	456 \$	483 \$	511 \$	539 \$	567 \$
471 \$	527 \$	554 \$	582 \$	610 \$	638 \$
500 \$	556 \$	583 \$	611 \$	639 \$	667 \$
550 \$	606 \$	633 \$	661 \$	689 \$	717 \$
600 \$	656 \$	683 \$	711 \$	739 \$	767 \$

Selon ce tableau, le prix moyen des chevrettes devrait se situer entre 527 \$ et 638 \$ pour couvrir le coût de production et atteindre l'équilibre financier avec des prix à l'achat des chevrettes variant de 50 \$ à 150 \$.

Ces prix de revient excèdent sensiblement les prix actuels du marché. En effet, les chevrettes non gestantes à faible risque pour l'AEC et de potentiel connu peuvent se vendre présentement à un prix se situant en moyenne entre 400 et 450 \$ par tête¹⁷, tandis que des chevrettes gestantes à faible risque pour l'AEC et de potentiel connu peuvent sans doute se vendre plus cher (probablement une centaine de

¹⁷ Selon une compilation des prix de vente d'une centaine de chevrettes vendues par soumission par le CRDAD.

dollars de plus par tête). En supposant une pondération 65-35 entre les chevrettes non gestantes et les chevrettes gestantes, le prix moyen de vente espéré se situerait aux alentours de 500 \$ par chevrete.

Pour rencontrer les prix de marché et assurer une certaine marge bénéficiaire, il faudrait donc travailler à réduire le coût de production.

Les frais variables (alimentation, vétérinaire, etc.) nous semblent plus difficilement compressibles. Par contre, les coûts de main-d'œuvre et les coûts reliés aux infrastructures d'élevage (amortissements, intérêts, entretien, etc.) sont des coûts importants qui peuvent varier beaucoup dépendant du mode de fonctionnement retenu par la pépinière et des choix qui seront faits quant aux installations d'élevage. Il y aura donc lieu de bien évaluer les choix qui seront faits sur ces éléments. Des coûts plus élevés devront se justifier par une plus-value sur le marché pour les chevrettes issues d'une pépinière.

7. SOLUTION ALTERNATIVE

Comme nous venons de le constater, la mise en place d'une pépinière de chevrettes, telle que définie au début de ce rapport, apparaît comme une solution plutôt coûteuse et risquée dans le contexte actuel.

Une solution alternative pourrait être de créer une pépinière virtuelle qui se matérialiserait dans un catalogue regroupant les éleveurs intéressés à vendre des chevrettes. Ce catalogue permettrait à ces éleveurs d'annoncer la mise en vente de lots de chevrettes répondant à un certain nombre de critères déterminés à l'avance.

Les éleveurs inscrits au catalogue feraient eux-mêmes l'élevage de leurs surplus de chevrettes selon un cahier de charge assurant une croissance optimale des chevrettes et un contrôle sanitaire, notamment en ce qui a trait à la prévention de l'AEC.

L'organisme responsable du catalogue pourrait être un OSBL regroupant des partenaires de l'industrie caprine. Il aurait pour mission de travailler à valoriser les chevrettes élevées dans ces troupeaux pour le remplacement ou la croissance du cheptel caprin québécois, et ce, dans l'intérêt de tout le secteur de la production caprine. Il veillerait au développement et au respect du cahier de charges soumis aux éleveurs et à la certification des troupeaux admis au catalogue. Il pourrait leur fournir un encadrement particulier avec la collaboration des organismes de services-conseils partenaires et des fournisseurs d'intrants.

L'OSBL pourrait prendre à sa charge les relations avec les éleveurs, par exemple :

- Recrutement et sélection des éleveurs fournisseurs
- Préparation, diffusion et suivi du cahier de charges
- Préparation du catalogue annonçant les lots de chevrettes à vendre selon un calendrier élaboré en fonction des disponibilités
- Promotion et information auprès des clients potentiels
- Mise en contacts des acheteurs avec les vendeurs

Il pourrait éventuellement mener certaines activités commerciales, comme :

- Prise des commandes
- Préparation et suivi des contrats de vente; facturation
- Suivi des documents de circulation et autres (papiers d'enregistrement, traçabilité, etc.)

Le travail de l'OSBL serait rémunéré au moyen d'une commission sur le prix de vente des chevrettes. Cette commission pourrait représenter entre 5 et 10 % du prix de vente, dépendant du volume d'affaires (nombre de chevrettes) supervisé par l'OSBL et du coût de la main-d'œuvre embauchée pour faire ce

travail. Une aide gouvernementale pourrait aider à sécuriser le démarrage du projet en assumant une partie des frais encourus par l'OSBL.

L'objectif de cette solution alternative est le même que la pépinière de chevrettes, soit de répondre aux besoins des nouveaux éleveurs et des éleveurs existants, en les assurant d'un approvisionnement suffisant en chevrettes de qualité, en bonne santé et ayant été élevées dans des conditions optimales.

Au lieu d'être vendues en très bas âge, les chevrettes sont gardées et élevées dans des conditions qui tentent de reproduire celles visées en pépinière. Cette option dépend donc tout d'abord de la volonté et la capacité des éleveurs à faire eux-mêmes l'élevage de leurs surplus de chevrettes dans des conditions similaires à celles de la pépinière. Ils devront disposer de l'espace nécessaire dans un ou plusieurs bâtiments d'élevage aménagés en conséquence. Ils devront aussi disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour apporter tous les soins requis par leur élevage. Certains éleveurs pourraient se spécialiser comme éleveurs de chevrettes et accueillir, en consignment, les chevrettes d'autres éleveurs moins intéressés à développer ce volet dans leur entreprise.

Cette option vise donc aussi à donner une valeur ajoutée à ces surplus de chevrettes et ce, dans l'intérêt à la fois des éleveurs fournisseurs, en leur ouvrant un marché à des prix intéressants, et des clients éleveurs, en leur fournissant des sujets de qualité qui leur procureront un bon rendement.

L'élément clé est sans doute l'encadrement fourni aux éleveurs et le respect d'un protocole d'élevage garantissant la qualité des chevrettes mises en marché.

Cette option serait une façon d'expérimenter le concept de pépinière, mais d'une manière légère et souple en y associant les éleveurs.

8. RECOMMANDATIONS

Voici nos principales recommandations au terme de cette étude :

1. La mise sur pied d'une pépinière de chevrettes doit viser l'amélioration de l'état de santé et de la qualité génétique du cheptel caprin québécois.
2. La pépinière devra cibler en priorité la clientèle des nouveaux producteurs. En leur offrant la possibilité d'acquérir des chevrettes de qualité, si possible exemptes d'AEC, la pépinière leur permettrait de démarrer sur de bonnes bases.
3. Pour répondre adéquatement aux besoins des nouveaux producteurs, la pépinière devra offrir l'option de produire des femelles gestantes, qui auront été inséminées artificiellement ou saillies par des boucs de qualité supérieure.
4. La pépinière pourra aussi desservir les producteurs en place de deux façons :
 - En leur offrant d'y acheter des chevrettes issues de troupeaux supérieurs à la moyenne.
 - En leur offrant un service d'élevage à forfait des chevrettes.
5. La pépinière de chevrettes devrait être administrée par un organisme sans but lucratif (OSBL) composé de partenaires du l'industrie (organismes représentant les producteurs, MAPAQ, Valacta, CRSAD, partenaires privés dont des transformateurs laitiers ou des fournisseurs d'intrants). Cette formule présente plusieurs avantages :
 - Neutralité, indépendance et engagement de plusieurs partenaires, assurant la crédibilité de la pépinière
 - Partage des risques et possibilité accrue de financement

- Accès à des ressources pour l'encadrement des producteurs, en particulier les fournisseurs de chevrettes, assurant ainsi un meilleur contrôle de la qualité.
6. La pépinière ne devra ménager aucun effort pour gagner la confiance de l'industrie et surtout des éleveurs. Par conséquent, l'élevage des chevrettes en pépinière devra respecter un cahier de charges rigoureux et les personnes responsables devront faire preuve de compétence et d'intégrité.
 7. La sélection des troupeaux fournisseurs de chevrettes devra respecter les critères suivants :
 - L'éleveur doit faire du contrôle laitier depuis au moins 2 ans et être en mesure de situer les performances de son troupeau par rapport à la moyenne provinciale.
 - L'éleveur doit enregistrer ses animaux à la Société canadienne d'enregistrement des animaux.
 - L'éleveur doit adopter les pratiques visant à éviter la propagation de l'AEC (mesures de prévention recommandées).
 8. Afin de réduire les coûts initiaux et d'évaluer plus précisément le marché, la pépinière devrait démarrer ses opérations dans des installations existantes, aménagées de façon à offrir des conditions d'élevage adéquates et louées pour une période de 5 ans minimum.
 9. L'option de démarrer la pépinière sur le site du CRSAD devrait être envisagée. Le CRSAD possède déjà un troupeau assaini et une main-d'œuvre qualifiée. De plus, il dispose actuellement d'un bâtiment inutilisé qui pourrait être aménagé pour l'élevage des chevrettes, à la condition, bien sûr, que les coûts de transformation soient moins élevés que les coûts d'un bâtiment neuf.
 10. Des producteurs pourraient aussi être intéressés à se spécialiser dans l'élevage de chevrettes et à travailler en association avec l'OSBL en fournissant locaux et main-d'œuvre. Il faudra éventuellement solliciter des propositions et en faire une étude attentive.
 11. La faisabilité du projet dépendra beaucoup du contrôle des coûts. Ceux-ci devront être inférieurs à la marge brute résultant des revenus de vente des chevrettes moins le coût de ces mêmes chevrettes à l'achat.
 12. On devra porter une attention particulière aux coûts de main-d'œuvre et aux coûts rattachés aux infrastructures d'élevage. Ce sont des coûts importants qui doivent se justifier par une plus-value des animaux élevés en pépinière par rapport à ceux élevés dans les fermes caprines (croissance optimale, contrôle des maladies et du taux de mortalité).
 13. Une participation financière des partenaires et une aide financière du gouvernement seront sans doute nécessaires pour réduire les coûts, particulièrement dans la phase d'implantation.
 14. Une solution alternative devrait permettre d'atteindre au moins une partie des objectifs de ce projet, soit celle de mettre en place une pépinière virtuelle regroupant des éleveurs prêts à créer dans leur entreprise des conditions d'élevage similaires à celles d'une pépinière, d'inscrire ces éleveurs dans un catalogue faisant la promotion de leur élevage auprès des nouveaux éleveurs et des autres clients potentiels.

9. CONCLUSION : LES RISQUES ET LES ENJEUX

9.1. Identification des difficultés et des moyens de les prévenir

La mise en place d'une pépinière de chevrettes est un projet d'envergure qui rencontrera sans doute quelques difficultés. Nous en avons identifié quelques-unes en y associant certains moyens de les prévenir.

1. Intéresser les nouveaux éleveurs et les éleveurs existants à s'approvisionner à la pépinière.

Moyen de prévention : travailler fort à établir dès le départ la crédibilité de la pépinière en étant attentif aux besoins des éleveurs et en répondant précisément à leurs attentes.

2. Faire reconnaître la plus-value justifiant un prix possiblement plus élevé des chevrettes élevées en pépinière.

Moyen de prévention : être rigoureux dans la sélection des éleveurs fournisseurs qui devront démontrer une performance supérieure à la moyenne québécoise; les chevrettes gestantes devront avoir été inséminées par des boucs de qualité; une sélection en pépinière devrait éliminer les chevrettes qui n'arrivent pas à se développer normalement; un suivi des performances des animaux issus de la pépinière dans leur troupeau d'accueil permettrait d'amasser des données utiles pour démontrer la valeur supérieure des chevrettes élevées en pépinière.

3. Intéresser les bons éleveurs à approvisionner la pépinière avec des sujets de bonne qualité.

Moyen de prévention : établir une grille de prix qui valorise les sujets de qualité supérieure (basée sur la performance des parents); assurer un ramassage en bas âge, le plus tôt possible après la naissance; démontrer du leadership, du professionnalisme et de la rigueur dans la gestion de la pépinière; mettre en valeur la contribution des éleveurs fournisseurs.

4. Obtenir les appuis et le financement nécessaire au démarrage du projet.

Moyen de prévention : associer les partenaires de l'industrie au projet (OSBL regroupant les principaux partenaires publics et privés); présenter un plan d'affaires à la fois motivant et réaliste.

5. La maîtrise des coûts de la pépinière.

Moyen de prévention : établir un budget et en faire un suivi rigoureux; susciter la collaboration et la participation des partenaires (activité de promotion, encadrement des éleveurs fournisseurs, etc.).

9.2. Identification des enjeux (ce qu'on risque de perdre à ne rien faire)

Le désir d'améliorer la productivité et l'état de santé des chèvres québécoises, ajouté à la volonté de répondre à la demande croissante du marché sont parmi les principales motivations des promoteurs du concept de pépinière de chevrettes.

Quelle que soit la solution retenue, elle devra offrir une réponse aux cinq enjeux majeurs suivants pour l'avenir de l'industrie caprine :

- Le développement et le maintien d'un cheptel caprin sain et performant.
- La capacité du secteur caprin québécois à soutenir la croissance de la demande de lait de chèvre.
- La part de marché des produits laitiers caprins approvisionnée par les producteurs québécois.
- La compétitivité des producteurs québécois (maîtrise des coûts de production et rentabilité des ressources investies dans le secteur).
- Le développement du secteur et sa capacité à attirer de nouveaux producteurs.

ANNEXE 1

AUTRES DONNÉES ET RÉSULTATS ISSUS DE L'ENQUÊTE POSTALE AUPRÈS DES ENTREPRISES CAPRINES

Un questionnaire sur les besoins et l'approvisionnement en chevrettes de remplacement a été préparé et envoyé à une liste de 87 entreprises caprines fournies par la Société des éleveurs de chèvres du Québec. Le questionnaire a été préalablement validé par les membres du comité de suivi.

Le questionnaire a été expédié par la poste aux producteurs dans la semaine du 22 mars. Une enveloppe retour affranchie et adressée était incluse dans l'envoi. Un rappel téléphonique a été fait les 8 et 9 avril. Certains (8) producteurs ont choisi de répondre par téléphone.

Les figures et tableaux suivants présentent les résultats de l'enquête, à l'exception de ceux présentés au chapitre 3.

Tableau 20
Nombre de producteurs sollicités, de répondants et de questionnaires valides de l'enquête auprès des producteurs

Nombre de questionnaires envoyés par la poste	87	
Nombre de répondants	53	61 %
Nombre de questionnaires valides	50	57 %

Figure 18
Répartition régionale des répondants et de la population

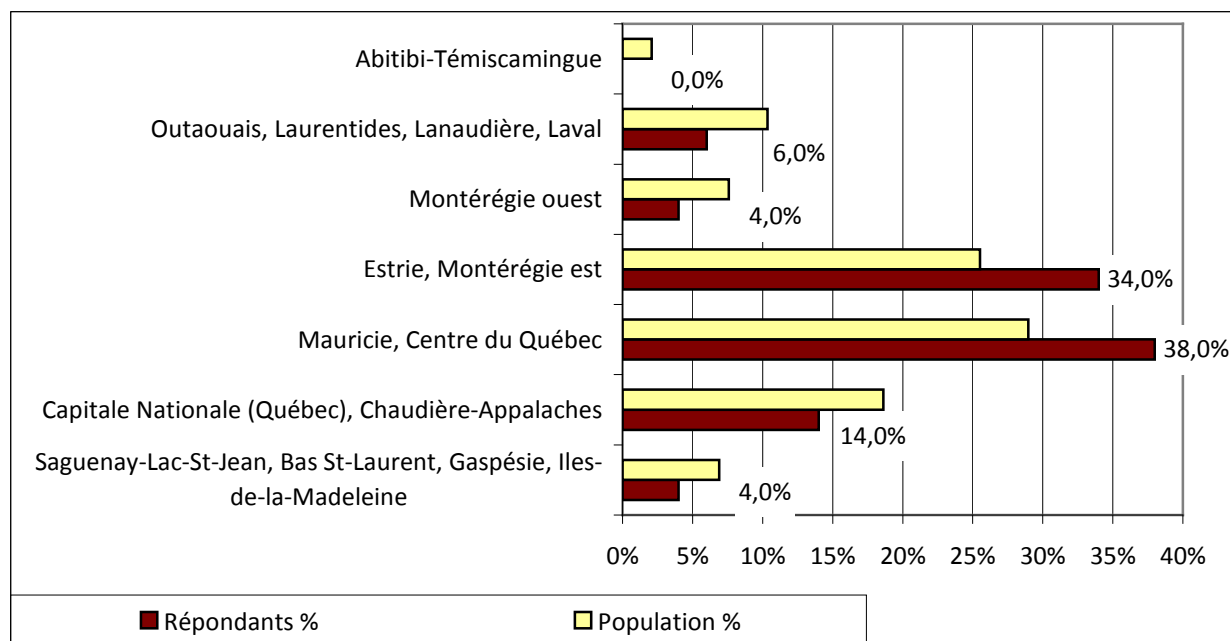


Tableau 21
Composition du troupeau des répondants

N=50	Enregistrés	Non enregistrés	Total
Boucs matures (+ 7 mois)	3,9	1,2	5,0
Chèvres laitières	96,4	74,3	170,8
Chevrettes	57,0	48,9	105,9
Mâles (moins de 7 mois)	1,1	1,0	2,1
Total	158,4	125,4	283,8

Figure 19
Répartition des répondants selon la taille du troupeau

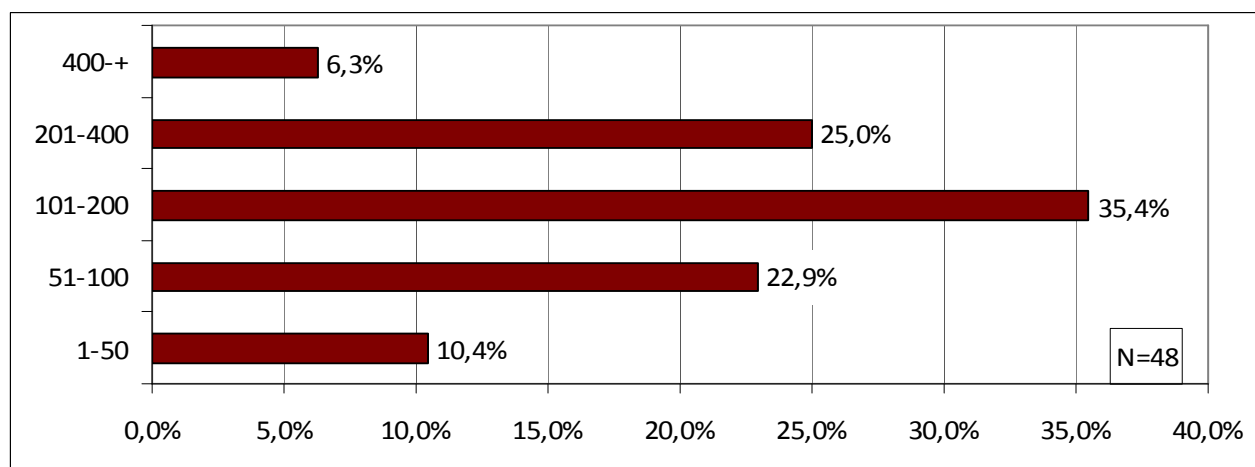


Figure 20
Provenance des chevrettes nécessaires au remplacement et à la croissance du troupeau

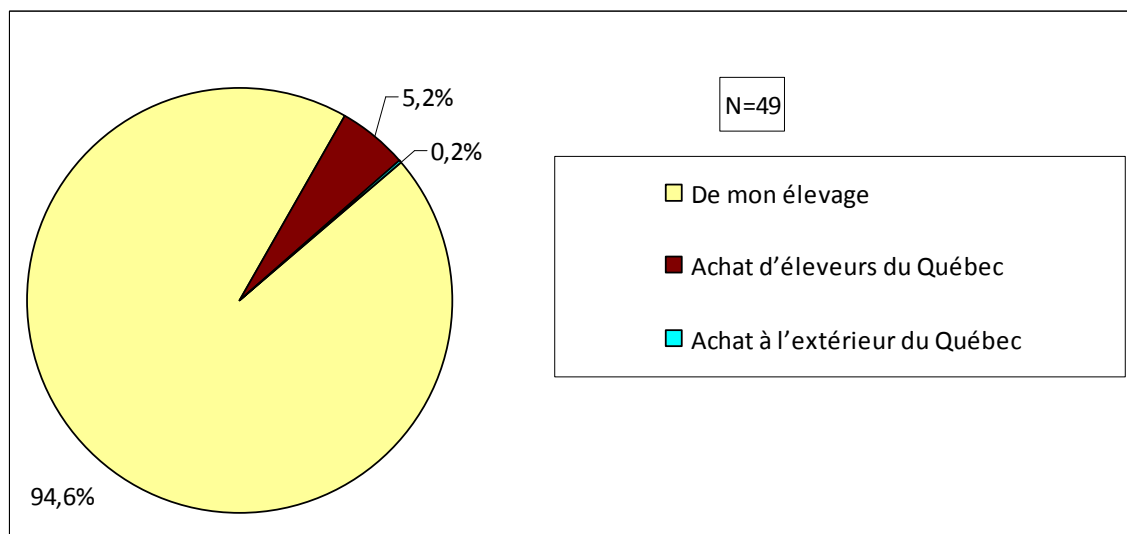


Tableau 22
Coût d'élevage et prix des chevrettes

	Prix moyen	Min.	Max.	Nombre de répondants
Coût d'élevage	249 \$	110 \$	450 \$	13
Achat d'éleveurs du Québec	307 \$	200 \$	525 \$	11
Achat à l'extérieur du Québec	300 \$	200 \$	400 \$	2

Figure 21
Temps consacré à l'élevage des chevrettes

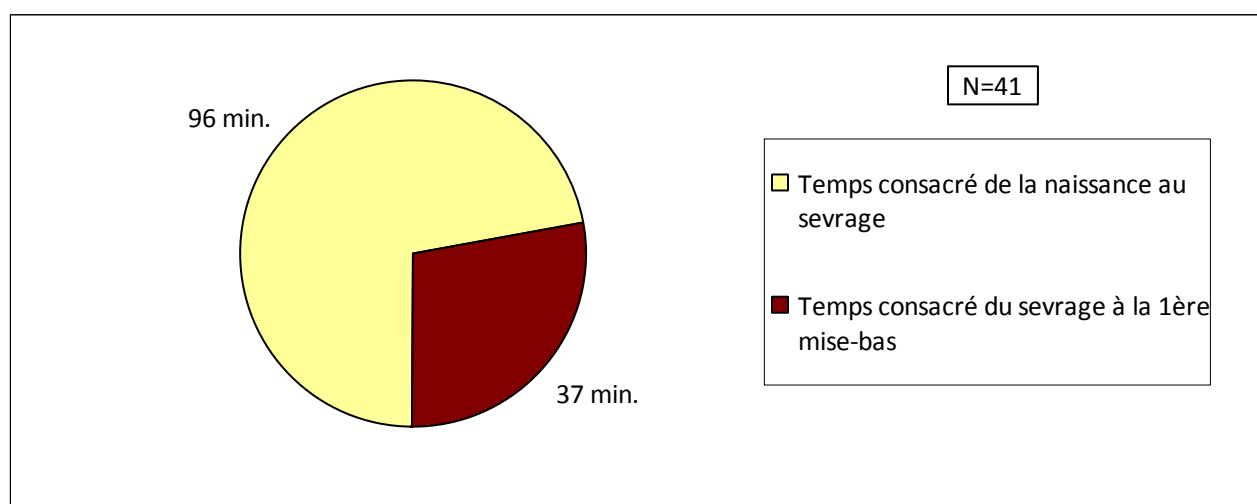


Figure 22
Répartition des entreprises selon le % de 1re mise bas à moins de 15 mois

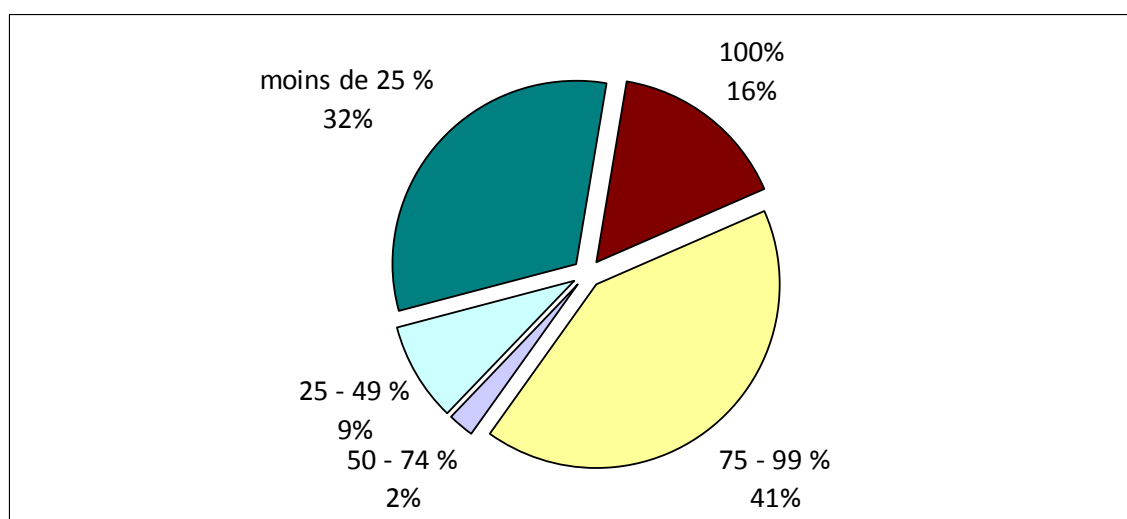


Tableau 23
Vente d'animaux reproducteurs
(nombre moyen par répondant ayant vendu des animaux)

	Nb par répondants	
Vente de chèvres laitières	5,2	
Vente de chevrettes gestantes	11,3	
Vente de chevrettes non gestantes	55,5	
Vente de boucs pour la reproduction	3,0	
TOTAL	74,9	
% du troupeau	22 %	
Nombres de répondants vendant des animaux reproducteurs	20	
% des répondants à la question	41,7 %	N=48

Figure 23
Degré de satisfaction en rapport avec l'élevage des chevrettes

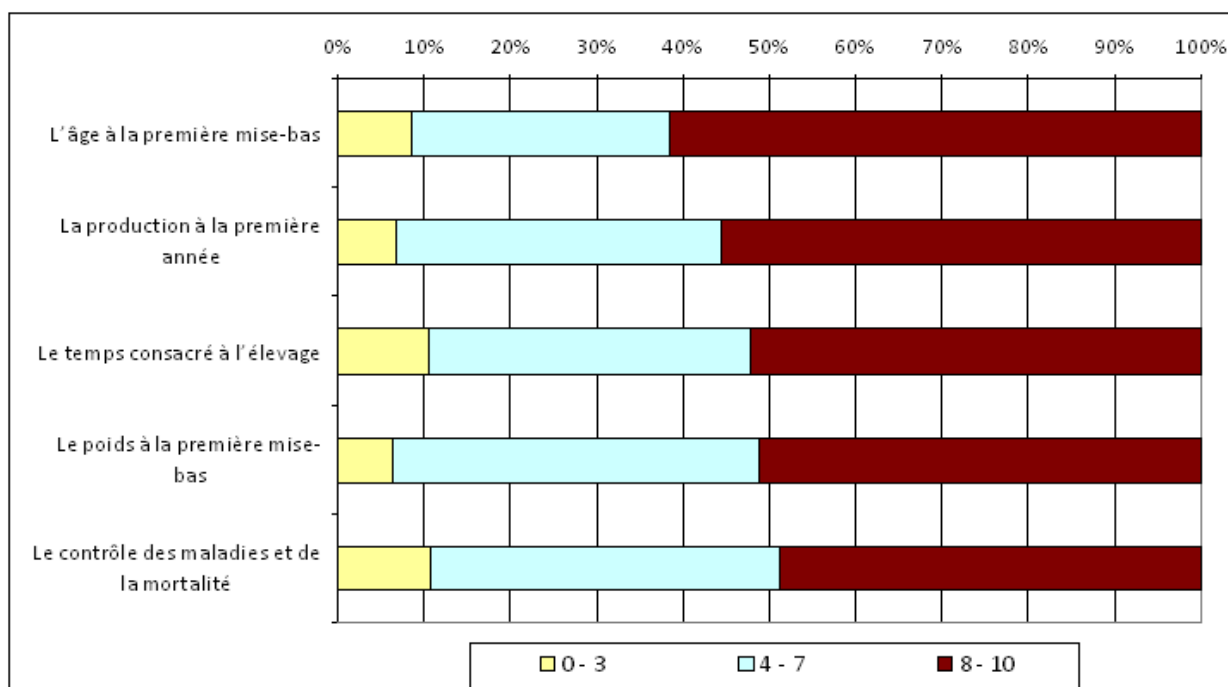
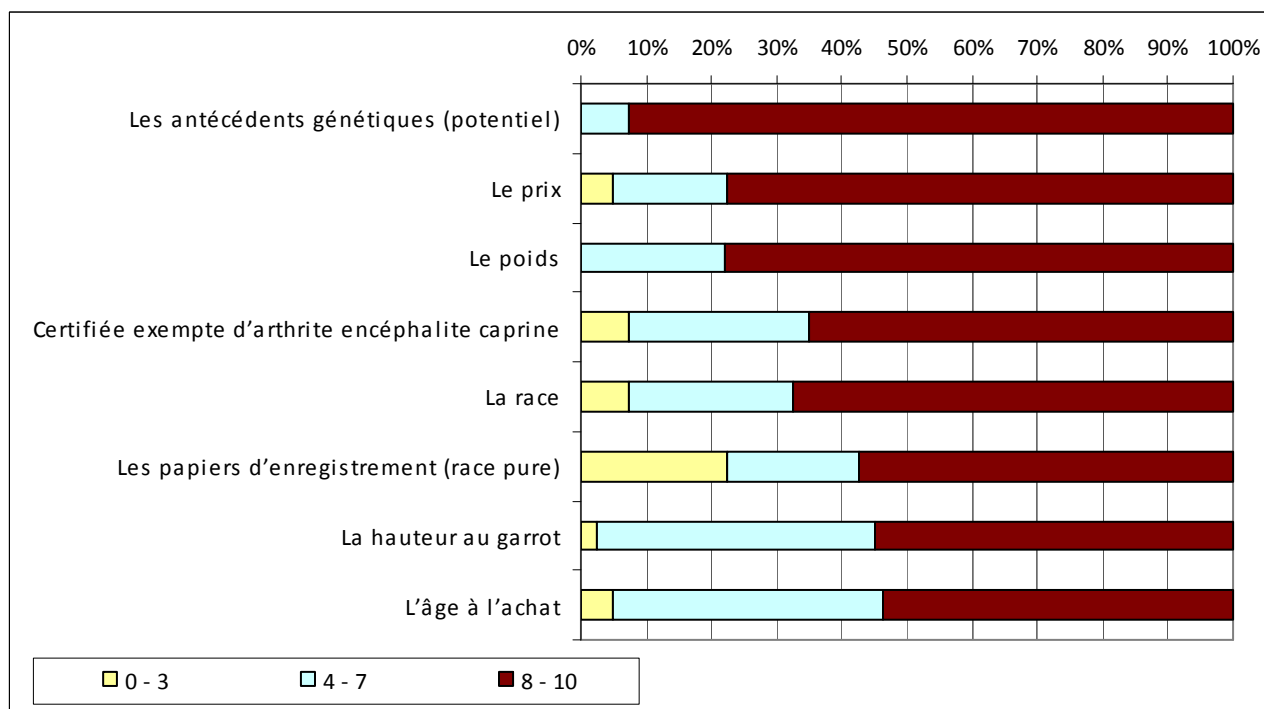


Figure 24
Degré d'importance des critères de choix lors de l'achat d'une chevrette de remplacement



Commentaires additionnels

Sur les critères à surveiller à l'achat d'une chevrette de remplacement :

- Accès à une meilleure génétique pour améliorer la qualité du troupeau : caractère laitier; production de lait des mères; productions projetées élevées; conformation.
- Garantie de fertilité (intérêt pour un éleveur à acheter un mois après la saillie après test de gestation).
- Conditions d'élevage et qualité sanitaire du troupeau d'origine.
- Grosseur du lot disponible (possibilité de concentrer ses achats au même endroit).
- L'âge et le stade de développement de l'animal : au sevrage, il serait trop tôt pour voir la courbe de croissance et un mois avant la 1re mise bas, il y a risque d'avortement.

Autres solutions préconisées pour améliorer l'approvisionnement en chevrettes

- Croissance graduelle du troupeau et patience.
- Pratique de l'insémination artificielle. Achat de boucs de qualité.
- Embauche d'une personne compétente pour faire l'élevage des chevrettes.
- Amélioration de la régie d'élevage et des installations

Autres commentaires

- La génétique des sujets offerts par la pépinière devrait être de qualité supérieure.

- Il est difficile de trouver de la bonne génétique (forte variabilité de la qualité des sujets achetés pour démarrer la production).
- Pépinière : bombe à retardement pour la propagation des maladies.
- Le coût de transport des animaux est à considérer. Il faudra chiffrer les coûts d'élevage (comparé au coût d'achat d'une chevrette).
- Il faudra vérifier qui serait intéressé à placer des chevrettes en pépinière (âge, prix, vente ou consignation, etc.).
- La faible rentabilité de la production ne permet pas de mettre le prix pour des sujets de qualité.
- L'absence de transformateurs dans certaines régions et les problèmes de transport du lait fragilisent la production. L'achat de sujets doit être concentré dans un minimum de troupeaux différents (avantage d'une pépinière). Intéressant pour combler la totalité des besoins d'un éleveur en démarrage ou en cas de sinistre.
- Cette pépinière pourrait être très intéressante pour les entreprises en démarrage. Les nouveaux producteurs pourraient acheter des chevrettes de qualité au même endroit.
- Faciliter le démarrage d'un élevage (négociations de contrat de lait est plus facile lorsqu'on achète des femelles gestantes).
- Crainte que la qualité n'y soit pas (la « scrap » des autres).

ANNEXE 2
LISTE DES GROUPES ET PERSONNES CONSULTÉES

Comité de suivi

Madame Fabiola Clair, présidente SECLRQ

Madame Stéphanie Béliveau, directrice SECLRQ

Madame Catherine Boivin, agr., Coordonnatrice du secteur des petits ruminants, MAPAQ

Madame Caroline Brunelle, agr., Conseillère provinciale en production laitière caprine, VALACTA

Madame Marie Vachon, agr., Secrétaire exécutive, CRSAD

Madame Olivia Cinter, productrice (observatrice)

Transformateurs

Monsieur Éric Gagnon, Saputo

Madame Mélanie Quesnel, Liberté

Madame Claudine Martel, Agropur

Monsieur, Jacquelin Ouellet, Madame Chèvre

Participants du groupe de discussion de Drummondville

Madame Fabiola Clair, productrice

Monsieur Christian Dubé, producteur

Monsieur Martin Marois, producteur

Monsieur Martin Désautel, producteur

Madame Sylvie Girard, productrice

Madame Sandra Grothé, productrice

Madame Stéphanie Béliveau, productrice

Participants du groupe de discussion de St-Nicolas (Québec)

Madame Julie Marcoux, productrice,

Madame Stéphanie, Béliveau, productrice,

Monsieur Pierre Baril, CRSAD

Madame Marie Vachon, CRSAD

Madame Caroline Brunelle, Valacta

Expérience française

Monsieur Jérôme Clochard, EARL de la VONNE, La Grande Houmée, Curzay sur Vonne

Monsieur Pierrick Caillard, Chevrettes de France, La Roche sur Yon

Monsieur Jean-Yves Connault, Groupement Ovi-Ouest, Noyal-sur-Vilaine

Madame Marie-Annick Dye, Pépinière de l'Isère, Côte Saint-André